

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

29/07/2021

N° E2i000059159

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1 et 2

Vu, enregistrée le 23/07/2021 la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) Demande d'enquête unique de permis de construire et d'installations classées concernant l'exploitation d'une unité de batteries pour voitures électriques (Gigafactory),

Maître : Société Automotive Cells Compagny SE,
siège social (s) concerné(s) : Commune de Douvrin ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ,

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 .

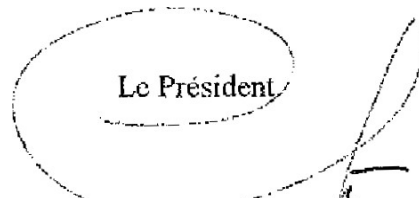
DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, à la Société Automotive Cells Compagny SE et à Monsieur Claude HENNION.

Fait à Lille, le 29/07/2021

Le Président

Christophe HERVOUILLÉ

Pour expédition conforme,
Pour greffier en chef,



L'adjoint administratif délégués

/mexe- V

PRÉFET

DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Coordination

des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement Arras, le 1 AOUT 2021 Section
installations classées pour la protection de l'environnement

DCPPAT-BICUPE-SIC.CPC- 202E-2021

Communes de DOUVRIN et de BILLY BERCLAU

Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Exploitation d'une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques
(gigafactory)

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la
demande d'autorisation environnementale et des permis de construire

Vu le code de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu le décret [1^o2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC* en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral [1^o2021-10-43 du 30 juin 2021 portant délégation de signature ;

vu la demande présentée le 8 juin 2021 par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, dont le siège social est situé 26 Quai Charles Pasqua — 92300 LEVALLOIS PERRET, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur territoire des communes de DOUVRIN et de BILLY BERCLAU ;

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n^oPC 062 132 21 00007 délivré le 30 juin 2021 par la commune de BILLY BERCLAU à la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE ;

Vu le récépissé de dépôt de demande de permis de construire n^oPC 062 276 21 00012 délivré le 8 juin 2021 par la commune de DOUVRIN à la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande
SSERS



Rite Ferdinand BuEsson
62020 ARRAS cedex 9
Tél: 03 21 20 00

Vu l'attestation du Maire de BILLY BERCLAU du 30 juin 2021 déléguant au Pré
Pas-de-Calais le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées ;

Vu l'attestation du Maire de DOUVRIN du 30 juin 2021 déléguant au Préfet du Pas-de-Calais
le soin d'organiser une enquête unique sur les demandes précitées ;

Vu le rapport de M, le Directeur régional de L'environnement, de l'aménagement et du
logement en date du 26 juillet 2021, déclarant la recevabilité du dossier ;

Vu les avis des services consultés sur les demandes de permis de construire ;

Vu l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France en
date du 27 juillet 2021 ;

Vu le mémoire en réponse en date du 6 août 2021 de l'exploitant sur l'avis de [a Mission
régionale de l'autorité environnementale des Hauts de France ;

Vu la décision de Mr le Président du tribunal administratif de Lille en date du 23 juillet
2021 désignant M. Claude HEBNION, directeur général des services de mairie, retraité,
en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊT N

Article 1^{er} :

Les demandes présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, dont
le siège social est situé 26 Quai Charles Pasqua — 92300 LEVALLOIS PERRET, en
vue d'obtenir respectivement l'autorisation environnementale et les permis de **construire**
pour l'exploitation d'une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques
(gigafactory) sur les communes de DOUVRIN et de BILLY BERCLAU, seront
soumises à l'enquête publique pendant 33 jours, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021
inclus, en mairie de DOUVRIN, siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Lille a nommé M. Claude FENNION, directeur
général des services de mairie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour cette même
enquête publique.

Article 2 :

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la Mission régionale de l'autorité
environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de

la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique-

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation en Mairie de DOUVRIN - Place Emile Basly — du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h30 à 12h00 et en mairie de BILLY BERCLAU -181 rue du Général de Gaulle- le lundi de [3h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique

Publications- Consultation du Public- Enquête Publique- ICPE- Autorisation- AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU.

Ce même dossier peut également être consulté. pendant la durée de l'enquête. à la préfecture du Pas-deCalais — service installations classées — rue Ferdinand Buisson — 62020 Arras cedex 9. du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier numérique pourra également être consulté en mairies de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch. Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes. Salome (59).

Article 3.

M. Claude HENNION. directeur général des services de mairie, retraité, commissaire enquêteur sera présent en mairie de Douvrin. siège de l'Enquête et de Billy Berclau :

- le lundi 6 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Billy BereLau,
- le samedi 18 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Douvrin, - le mercredi 22 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau, - le samedi 25 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Douvrin,
- le vendredi 1^{er} octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau, - le vendredi 8 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Douvrin.

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets nan mobiles. tenus à sa disposition en mairies de Billy Berclau et de Douvrin ,

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête. ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications Consultation du Public — Enquête Publique — ICPE-Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE DOUVRIN-BILLY BERCLAU Réagir à l'article.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur les registres d'enquête seront consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais précité.

Article 4 :

Venquôte sera portée à la connaissance du public par voie de publication. et d'affiches par les soins des mairies de Billy Berclau et de Douvrin, ainsi de celles dont le ten-itoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage.

L'enquôte sera également annoncée par les soins de la préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquôte publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la route, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 20h2 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquôte, le résumé non technique, l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale de la région Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.l'ouv.fr>) rubrique Publications Consultation du Public — Enquôte Publique [CPE.Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE DOUVRINBILLY BERCLAU.

Article 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à M. Etienne GROSJEAN chargé du suivi du dossier de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE (Tél: 06.88.21.68.49) _Courriel : etiennegrosjean@acc-emotion.com

Article 6 :

Dès la fin de l'enquôte, les registres d'enquôte seront clos et signés par le commissaire-enquôteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites, orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquôte environnementale le commissaire-enquôteur retournera le dossier d'enquôte avec ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquôte dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais — Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement — Section Installations Classées à ARRAS.

Article 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture du Pas-de-

Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.eouv.fr>) rubrique Publications — Consultation du Public — Enquête Publique — ICPE-Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COB0ANY SE - DOUVVIN-BILLY BERCLAU.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

Article 8 .

Article 8 :

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale et les maires de Douvrin et de Billy Bewlau sur les demandes de permis de construire.

Article 9 :

Les conseils municipaux des communes de Douvrin et de Billy Berclau et celui des communes de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil* Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes, Salorne (59) donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale unique dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture des registres d'enquête seront transmises à la préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement — Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Article 10 :

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfète de Béthune, les maires de Billy Berclau, Bénifontaine, Douvrin, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes, Salorne (59), et le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

r

l
e

p
r
é
f
e
t
,

l
e

D
i
r
e
c
t
e
u
r



Richard CHAPPELLET

Copies destinées à :

- Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE -26 Quai Charles Pasqua-92300 LEVALLOIS PERRET
- Préfecture du Nord
- Sous-préfecture de Béthune
- Mairies de Billy Berclau, Bénifontaine, Douvrin, Haisnes, Hulluch* Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes, Salome (59) - M. Cfaude HENNION, commissaire-enquêteur
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD de l'Artois) - Tribunal Administratif de LILLE
- Dossier
- Chrono

Artois)



1	« Réclamation environnementale »	46
2	« Réclamation »	28
3	« Réclamation »	34
4	« Réclamation »	53
5	« Réclamation »	78
6	« Réclamation »	29
7	« Réclamation »	4

Communes de Douvrin et de Billy Berclau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Demandes de permis de construire et
d'autorisation, présentées par la société
AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue
d'exploiter une unité de fabrication de batteries
pour voitures électriques (gigafactory)

En exécution du code de l'environnement et (I r un arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique environnementale unique est ouverte, pendant 33 jours à partir du 6 septembre 2021, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory) sur les communes de Douvrin et de Billy Berclau.

M. Etienne GROSJEAN est chargé du suivi du dossier de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE (Tél: 06.88.21.68.49 — etienne.grosjean@acc-emotion.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation en Mairie de DOUVRIN - Place Emile Basly - du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h30 à 12h00 et en mairie de BILLY BERCLAU -181 rue du Général de Gaulle- le lundi de 13h30 à 17h00 et le mardi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante . (<http://www.pas-decalais.gouv.fr>) rubrique Publications— Consultation du Public— Enquête Publique— [CPE- Autorisation— AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN,,BILLY BERCLAU.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de,,Calais — service installations classées rue Ferdinand Buisson 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

une étude d'impact, le résumé non technique, ravis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d r enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé (59).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en mairies de Billy Berclau et de Douvrin, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairies de Billy Berclau ou de Douvrin, ou les formuler M. Claude HENNION, commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie de Douvrin, siège de l'enquête et en mairie de Billy Berclau :

- le lundi 6 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Billy Berclau, • le samedi 8 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Douvrin,
- le mercredi 22 septembre 2021 de 9 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau, • le samedi 25 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Douvrin,
- le vendredi octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau
- le vendredi 8 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Douvrin,

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo,

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 inclus à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr — Publications Consultation du Public — Enquête Publique - ICPE-Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU Réagir à l'article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Billy Berclau, Douvrin, Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes, Salome (59). A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter, et les maires de Douvrin et de Billy Berclau statueront sur les demandes de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr — Publications - Consultation du Public — Enquête Publique — ICPE-Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU), les informations relatives à ce projet.

111/0 Ç)

@ NÉCROLOGIES a ANNONCES

VENDREDI 20 AOÛT 2011

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Plix

NI Niquas_tjt concertgt_ions
ANNONCE

PRÉFECTURE OU PAS.DE.CALAIS

DCPPATCEICUPE/SIC
ENTREPRISES,

Com di ttd

PRÉFET
DU NORD

(Gigartory)

En l'absence de et d'après l'arrêté du 11 août 2012,
enquêtes ouverte, *tiré du 5 septembre 2012.

Bureau d

ment

la AUPOMOTIVE CELIS SE, une d'activités pour voitures d'

CAESTRE

M, GROSJEAN la AUTOMOBILES CELLS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMPTE SE ti, ZI, G. 49 • du 12h00 et d

l'arrêté de et du 13h10 et de BILLY n, d' le 13h30 i

AONEN, le est
Saint i "e demander
Wall's pour "Fluitatloti Silvie

'2h00 et d. pt,co,

i form*te.umhiqu. suivant.

rincipale i au titre
rubrique pou la protecti*Ide

Ce mi d put I SE • DOUVIN, BIUY
Cédez 9. d. du rie nquiteren du P vserviee installationsclassées • rue

m t 11.

RETRE, EECKE, GOOO* AERSVELOE.

Ur, ' 'le n'h d'inhititi

du code septmire tit nitie d'
ou 4

%silanté ionale de rtutariti

Aigue,

et Ses [lui seuantOM9nies sur le lui si
remises pat hrit.

ilfasr La Bus

de

S)omi

• rue Jean Sansfeur • • 39039

p enorvnes qui fifre au de

"u pu

i :
DU AORIE&

soit i l' ut 'let, en de et de Év. • riv, du
t r&s, soit à les en de 1111 ou

Joindre des documents
de les

r"iries, de

Nard (http://
%td.wuv.tr'icpe*ag une durée de
quatre

- nwc•edi22 de '17
- "trudi 25 d. 9 h ü h
- ve.dredi 5ta.bre de llh OJ h

ptisttt*

avant rowertute de

i De.uvin.

duou•hli.c et pendant

CAESIAE SIEEWOORDE tt

es' tout de a u respect des qstesbaniers d' cette
emquite, "t en d' un et de se munit

discisic-n suscepti

est du
putkulihes;

tt également titi dl

un refis.

d"

rttrtki. du p tt conclusions d l' di

MAORIA

publie.pand*mi el de Hub

V""di" es m•hes de Douvrin et de titi

demndes d' de • Ger,wltiticti eut dans
Public •

% ta oss*au

PRÉFET
DU NORD

de Clissée li de

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SARL GUY HOUSSEZ, li au R" de

La i IINIECHEM d' %i de mime
r.ctivité flincipare de rubri4-ue de installaiaas la ptotegtion

se feu di du FUJIEERCLICK, CAESI RE tt EECKE.
•eit

th du eu 'es 13 au leurs h

ouvert i effit tului fi il" stnt Ecrit.
'ire'ticn de Intum*"istriéius - 'ti de • Jun

i suivante do,H i

de 'OF suplieure S MO ni di d' duume.mts

sur ciserwaltungs

Utu du inetnetdesserviees dans la Vard d' sem•ies_
Lo présent avis dus

AVIS D'ENQUÊTE

LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT
HABILITÉ.
Publication du lundi au
samedi

Nord
ORD Littoral

Plus qu'un simple
référencement
d'avis de décès en
ligne,
un espace dédié
aux familles,
à mémoire de
nos proches disparus.

Nous gatanlissons "le respect
de

adÀpions à votre diff
locale régionale, selon objectifs

demail(tes d'insertion

c 820 00 62 59
Réception des élémJ1tSIJ:3 avait

de compétente

pa

2853.

Elt et concertatio S
PRÉFET DU PAS.DE.CALAIS

Les da Dwvrrin tt
site .
relatus i c •

PRÉFET DU PAS.DE.CALAIS
FRÉTRUREOPAS.OE.CALNS
DEL'UTILITÉFUBUJUEETOE

UREAU kRf0RtA
Retrouvez
l'ensemble de
nos avis décès
sur notre site
libramemoria.co

ZUFEAUDESIN
STAU.ATONSC
LASSEFS
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS,GOHELLE
TERRIOIEEDESCOWUN* VIN

Cf anoNDEEUX1G5ESOeaus4HAUTMVE.AUOESFVICESUFLIEIR1101RERATION
OEBETHVEE,3RUAY.A.RT01sus
ENOUETEFABCE
'bit «en du pur tt 'fun Initi une • une pauePEire

AVIS

conskuliis, du ti de
Agnes havt de sur le tenitafre dei
de ti
M. Dur, retraité "t. en de canunis.saire
Le ra matale de
Pendant pendra connais du dnziet tfenquite de
umrr•umes Jcurs tt hewei
mairie de Na eertepOfidaMe, tamrnls•
wg des susvisées
avis wa r•mprise et dresser l'
entendi tantes

aura lieudan'lesmiries
perlant
rn•nt, le
Monsieur Communaudi d'a
'lige estfiii ttiiri•
période mentiummie
dons m'iries des
'et au public, lli
son
toutes

**ENSEMBLE,
PARTICIPONS
AU
REBOISEMENT**
Du NORD - PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DCPPAT/BICUPE/SIC

AVIS PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
DEMANDES OEFERMISOECOUSTRIUREETTAYAOEISAUON,
vu tD'ER} C*LLSCCAMPANYSÉ
tuties
du 'Oüi 2011,
navette. pemdar.t jours l'p•rtir

PRÉFECTURE DU
PAS.DE.CALAIS
D.CT.P.AIT
Commune de
LIGNY-THILLOY
AVIS
DEMANDECEAUORISATIONO'EKPLOIER
de TEMHonnerment
Eh
laiteun
Chaine de
niont. 'datf i
h
du lundi
dimpitr,, non technique,
et

**VOUS POURREZ
OBTENIR JUSQU'A
DE CRÉDIT 60%/0
D'IMPÔT.**
Rendez-vous sur
www.100000arbres.fr

d va u'es (Gig sur um• un de e Ede D et d Bi"
COMPANY SE
13h30 17h30. d' tt le de
du mjigi• d' Blay EER•CMU ut et de 17h00, de nmadiE sait

me, dihuuurt, G.iiilltts, Le
Bazentin,
Lor'kueual,
qui avral"l des observations à faire

du oumiliq'i
hti c du Public' E
LAI} en
Unac le non l' d' missitn
un en anirieg dossier di «tt•

lundi li
Milt/e
samedi 4
tout uri thaum de Weiter au stikt
particulu

'ts cuve miirieg d' nit
th Cilly ncuwh. au M. Claud e
cnmnrlnsire ces nuiries, sils"

Ligny-Thillo
upitdu
d'e Obi .
Les
Nique.
t C. "Dia L

• li de c
• le d" 1 12 c
l'i de Octobtt de h 12 h i h ur
cette "loba i faut de i tit" s
LU obsmaions el ouitktr% d' t u
du 6 n

Plus
qu'un simple
référenceme
nt d'avis de
décès en
ligne, un
espace
dédié aux

• PL*lie tiè Italian du • de ma nda les
du ub5e,pt,n Vendin mlii% illies,

*aires , A

familles, mémoire de nos proches
disparus.

LA VOIX DU NORD VENDREDI 10 SEPTEMBRE
2021

LD

En uêtes
li as u once
ation

PRÉFECT PAS.DE.CAIAIS
URDCPPAT/EICUPE/SIC
Douvrin et di
Ce m.mun ENVIRONNEMENTALE
AVIS DEMANDES PUBLIQUES RECONSTRUCTION D'AUTOSATION.
UNIQUE

En exécution de l'avis de suivi du dossier de la lection AUTOMOTIVE pour voitures de M. ETIENNE GROSJEAN

Mit co pen Ferdinand dt la rue de 0 et de
di ainsi di ELLY ttt

du La du Publi

mitttt p tut
d' p
% du lundi 12hM Bill Berdau.

Meurchin, Verdi Vieil qui h h h Bili h OO i
les potier

cwrrrier e n COMPAN y st i M.
miriesdeBi118e'dau.
de mires de
et
'amzdi septerbre 2111 de 1'

d. enquitel II "t en puijwliet
ObstNit" S tt du
statueront sur

*dur. CELLS l'article. dt réal
du *lit, un an, en dans
Veldin le Viel, du
ei

les dtmar, di de ei • En'

PRÉFET DU PAS.DE.CALAIS

atJREAODES INSTALUIGNS CUS«S DE L'UTILITÉ PUBLIOUEIDE
COMMUNES Anones, us irraouts,
CAFFIERS NIELLES-LES.CAINS EONTKE-ROUE,
POUVOVE
SANGATTE, ZOUAFQUES 'ti JTRIOU'E
SAULT LUCÉVERRI
PROJET OE UNO PREVENTION OUSOUENON DATION OESPIEOSOICOEAUX WATERINGUES

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du todt d' et
pubic est ipolkit.ioti Ri 'u projet de plan
gongegutés, du aurtant du de
m•rdli l' companant pukt cri dole dl 6 "semble en miries
touctq?s. ARDRES. de PEUPLINGUES et impactées dans mh-ne

Cc s en
gui sou *itenleanru e Cibis Silion d
"ttc ciWitt
Pi«uidente de « mme
fenquite
• Autres de la "traite tettaité de
Mb,nsit"i FERURIE. gendaanerie.
Monsieur SERVRANCK

"donne rinterruption de

COMMUNE D'ESTREELIES
Avis d'appel public à la concurrence

Acheteur : Commune d'Estreelies
Adresse : Mairie - 57 rue du Moulin - 62170 ESTREELIES
Tel : 03.21.81.85.78
email : communeestreelies@wanadoo.fr
Objet : TRAVAUX DE RENOVATION, EXTENSION ET CREATION D'UN GARAGE A L'ECOLE D'ESTREELIES.
SIRELLES. Procéd-we»
Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique créé par décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
Variantes alternatives et/ou obligatoires : Non autorisées
Description des travaux:
- Lot 1 : Gros-oeuvre Etendu o Chapitre 1 : Démolitions - gros oeuvre & divers
• Chapitre 2 : charpente bois
• Chapitre 3 : carrelages Finitions des sanitaires
- Lot 2 : Couverture / Zinguelie / Etanchéité
- Lot 3 : Menuiseries Extérieures - Aluminium / PVC / Porte de garage
- Lot 4 : Menuiseries Intérieures Bois
- Lot 5 : Platerie / Cloisons & Isolation / Plafonds
- Lot 6 : Electricité - courants forts et faibles
- Lot 7 : Plomberie / Sanitaires
- Lot 8 : Peintures / Sols Souples
- Lot 9 : VRD / Aménagements extérieurs
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
des tritites
- "ri" des prestations »

50
V
V
e
u
technique «
40%

- Délais d'exécution : 19%

Renseignement complémentaire : Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, l'exécution de ce marché comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire.
Retrait des dossiers : En accès libre sur le site Klekoon
Le lien de téléchargement est le suivant : <https://www.klekoon.com>
Condition de remise des offres : Avant la date de remise des offres, les candidats doivent transmettre leur pli sur la plateforme de matérialisation <https://www.klekoon.com>
Composition des candidatures et des offres :
Pièces mentionnées dans le règlement de consultation
Période des travaux : Les travaux devront avoir lieu pendant l'année scolaire 2021-2022.
Date limite de remise des offres : vendredi 15 Octobre 2021 avant 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Date d'envoi à la publication : le 06 septembre 2021


e COMMUNE DE WIMEREUX
AVIS OE*ARCHÉ

L'identification de (organisme qui as
elemar. hâ
Nom de l'organisme acheteur: MAIRIE DE WIMEREUX
Correspondant: Jean-Luc DUBAËLE
Place Albert Ter, 62930 WIMEREUX
Téléphone: +33 321998595
Courriel: mairie@ville-wimereux.fr
URL pourvoi adjudicateur: <http://www.ville-wimereux.fr>

ANNONCES M
Arrêté modifié de décembre 2012 Nature de marché: Marché de Travaux
Prix Unitaire et à la soumission
DE LA SACRISTIE - EGLISE DE WIMEREUX
Marchés publics LIEU D'EXECUTION : WIMEREUX
Procédures adaptées Type de procédure : Procédure adaptée
Des variantes seront-elles prises en compte : non pes COUVERTURES
OESBAS, cors ET

Ma rché: l'anche : non

Dhutipvisianmel des rava tu... à compta d' ros d'émarrage
II. Renseignements relatifs aux lots
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots :
1 - Maçonnerie - pierre de taille
2 - Couverture
3 - Chupente
4 - Vitraux.

IV. Conditions relatives au marché
Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant) : Néant
Unité monétaire utilisée : l'Euro.
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
V. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Autres renseignements demandés :
Le candidat peut présenter sa candidature sans forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commandé, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
VI. Critères d'attribution
Critères de jugement des offres: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération.
Valeur technique - 60 %
Prix des prestations - 40 %
VII. Conditions de délai
Date limite de réception des offres: 11/10/2021 à 12h00
Visite sur site obligatoire : prendre rendez-vous au 03.21.99.85.65
Délai minimum de validité des offres: 150 jours
VIII. Autres renseignements
Numéro de référence : 2021_1b couverture_eglise.
Renseignement d'ordre administratif et technique,
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus,
Et envoi de l'offre à transmettre sur le profil : www.marchespublics596280.fr
Date d'envoi du présent document : 7 septembre 2021



L'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions. Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y répondre.

dates, houuset uuxsuiv*mt.s :

DATES HEURES •

29 • PEUPLINGUES
2021
"RICA
LOUCHES
1 •
samedi Z 2021 •
S • THANES-EORRES
ANORE
itodi zut •
IE 19 • PEUPLINGUES
• LOUJHES
ARDRES
• GUINES
• UMESBOUCRES
"tmdrtal 29 • GUINS
30 ST

1021

te dipartement fuit rouet
de 10740 et
d
u ton. du "istre actes.
ridasse suivante ; une
d. 20 suait riservil thawn de tes L
attention du attirie "fait ccs seront mises en
place qu'en cas

lg les

su
istriidet de ALIORIJICO LOUCHES, LFDRES,
PEUPLINGUES tt qtfn
de ;
otiiri di tes dans les
meil. d'li'. en mir" mirit

. en Mir

nu li.que tps:/ iste*umeriqueit

• sait i la prisldtrdede

adresses

fui que les du repes pn de
deswsl duli dliil\$,

http://freq.istr.

I'

eaux

e

Tout"
Zio*tkw4IL

le

pourront ite dtrnartdées i

Valide
das%ritolres

t de du renquit'ri, itemrissbn

itlatil

"enquit. zorMlusions es,

"tit

au

"elles, Herat'iffen

Lotrés. Muntq.MeutteT,
i. P i h

%delingh'

ais.

et Slint•Orrw, lin! Wen pour y ite du d'ât i
de de l'enru'te. Ile

•u

udemndüumunicati•nduupport ut des
de l' commission

Au

de

'a digiton d'apptb•tion

modifié,

Avis d'appel public à la concurrence

DE du COOUEILES. du marth& MARCHÉ DESAMANTAGE ET • 23

de

atheteur

Type d'avis : Avis d'a pel

i Type

Catirorit :

http:

Sc

Dite et heure limiti de dipils

IZ

281 J.

N
O
R
D
É
C
L
A
I
R

VENDREDI 10 SEPTEMBRE

LE CARNET

Avis de {li cès

Nous avons la douleur de vous faire du
Madame Lucienne DUBAËLE

<p>née MOREL veuve de Monsieur Alphonse DUBAËLE</p> <p>survenu à Liévin, le mardi 7 septembre 2021 à l'âge de 95 ans.</p> <p>Ses civiles auront lieu le mardi 14 septembre 2021 à 9 h au crématorium de Vendin-le-Vieil.</p> <p>Rendez-vous au crématorium 9 h 15.</p> <p>Votre présence aux funérailles tiendra lieu de condoléances.</p> <p>Ni plaques, ni fleurs artificielles, s'il vous plaît, ni part de :</p> <p>Annie et Daniel ABRAMOWICZ, DUBAËLE, et DUBAËLE,</p> <p>ses enfants Eddy Céline, Laure et Pascal, Eric et tiéangère, Caroline et Laurant, Cyril et Aurore, ses petits-enfants Thibaut Simon, Inès, Eléna, Alexandre, Nina, Louis,</p> <p>ses arrière-petits-enfants Toute IR ramille.</p> <p>Dans l'attente des funérailles, Madame DUBAËLE se repose au C. complexe Funéraire Laurent de Liévin 18 rue du Chevalier de la Barre. La famille recevra les visites uniquement de 16 à 18 heures.</p> <p style="text-align: center;">Com lexe funéraire 62800 18, du 0 05.21.44.20.00</p>	<p>turium de Vendin-Le-Vieil. RNGRES</p> <p>Nous avons la douleur de vous faire part du décès de</p> <p style="text-align: center;">LECONTE</p> <p style="text-align: center;">Garde d'Honneur de Notre-Dame de Lorette</p> <p>survenu à Angres le mercredi 8 septembre 2021 à l'âge de 72 ans.</p> <p>Les funérailles civiles auront lieu mardi 14 septembre 2021 à 10 h 30 au crématorium (606, rue du Docteur Laennec).</p> <p>Rendez-vous 10 h 15.</p> <p>Votre présence aux funérailles tiendra lieu de condoléances</p> <p>part de :</p> <p>ÉLECONTE-UIOIS (th épouse LECONTE</p> <p>Frédéric LÉCONTE Alice Luc MIGNON ses enfants Sophie et ses beaux-enfants Louis Romain, Oscar, Auguste, Lily, ses petits-enfants.</p> <p>Dans les funérailles, Monsieur LECONTE se repose au "Complexe Funéraire Laurent de Liévin. 18 rue du Chevalier de la Barre. Horaires d'ouverture des salons de 12 heures à 18 heures.</p> <p>La ramille sera présente de 16 h à 19 heures.</p> <p style="text-align: center;">Com lexe funéraire (RENT 62800 r. LEVILLER. Chevalier de la</p>
<p>LENS</p> <p>Annie CLAVEZ, Christian WILIART, Isabelle DELODE, ClAVEZ Sébastien, Sylvain et Guillaume WILLART, ses petits-enfants Chloé et Arnaud ClAVEZ., Yseult WILIART, ses arrière-petits-enfants</p> <p>ont la douleur de faire part du décès de</p>	

Monsieur Édouard WILLART

(6 juillet 1921-5 septembre 2021)

Ancien directeur de l'École Carnot de Lens

survenu le 5 septembre 2021, dans sa année.

cérémonie de dispersion des cendres aura lieu le 15 septembre 2021 14 h 30. au Jardin du souvenir du créma.

**NÉCROLOGIES a
ANNONCES O**

<p>AVION</p> <p>Nous avons la douleur de vous faire part du décès de Madame Odette KOTZBACH</p> <p>survenue à Bois-Bernard, le jeudi 9 septembre 2021, à l'âge de 86 ans.</p> <p>Les funérailles religieuses seront célébrées le mercredi 15 septembre 2021 à 10 heures en l'église</p> <p>Les cendres de Columbarium du Cimetière Centre d'offrande tiendra lieu de condoléances.</p> <p>De la part de Monsieur et Madame AMBERT,wxri,-WX. Monsieur Jean-François WATHIALIX, ses enfants.</p> <p>Dans l'attente des funérailles Madame WATHIALIX se repose au funéraire "il de la ville Rue Vaillant</p> <p>Couturier Salon I""</p> <p>services LAURENT 62210 AVION. 28, 05.21.67.41.01</p>	<p>FOUQUIERES-LEZ-LENS</p> <p>Vous avez bien témoigné toute notre présence par votre envoi de cartes nu de par pensée, du</p> <p style="text-align: center;">Docteur Gérard LAMPIN</p> <p>Nous y très sensibles et Vous prions d'accepter nos sincères remerciements.</p> <p>Madame Josée LAMPIN, DUPUISV sa épouse et Sébastien LAMPIN, DUPUISV sa épouse (f) et Sébastien LAMPIN, SENECHAL, et leurs enfants, Emilie et LAMPIN, BOURGEOIS et leurs enfants*</p> <p>petits-enfants ramille.</p> <p>Leur décès sera célébré le mercredi 15 septembre 2021 à 10 heures en l'église</p> <p style="text-align: center;">ANNONCES ADMINISTRATIVES</p> <p>WAITIAUX re Columbarium du Cimetière Centre d'offrande</p>
--	---

PRÉFECTURE DIJON PAS-DE-CALAIS OCCUPAT/BICUPE/SIC

Communauté, Darg

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Remerciements

enVue

et d'en "titi amis

BEUGIN
 VoUs avel eu la délicatesse lord du décu de

Monique LEDIEU née GAUTIER

de nous témoigner r par un geste persannel, la part que vous preniez notre peine

NOu,5 ayons très touchés et tenions à vous adresser nos plus sineèrcs remerciementsv

De la part de

Monsieur l lenri Son époux
 Monsieur Frédéric
 Delphine LEDIEU et Monsieur THUILLIER, ses enfants
 Toute la famille.

Pompes Sébastien PROYART • 62460 DIVION
 23, place 06.18.90.38.42

En eniwtr% cade d' du toit 2011,

O e t de a M. ETIENNE GROSJEAN i

COMPANY SE (Tit

d.

i "lih",.

iiitui swi foltn&t numérique radresse stii%.nle : s,de-ta'lii5.svwfri
POUVM.EILLY

de OCERCUU
lundi d, i '2h00

Enquit. caus COMPANY SE •

Ct doss[arpeut hte par, dan' la d • ptattutti dl Bussy • Cedex

'inmi tuhrôque, les avig dr la misgica
 Hauts de Flnce et le en d' repairant 6e tonde de dossier numérique

Baaiwe Saing 1591,

HOUDAIN
 Madame Danièle épouse
 Ses enfants petits-enfants, Toute famille, profondément touchés des marques sympathie lors Monsieur Henri DELATTRE
 vous prient de recevoir ici. de leurs très Sincères remerciements.

Pompes FOULON
 5, tue • 62150 HOUDAIN
 03.21.65.88.75

M•urcia, Ver, dim lies,

tembre 2021 8

du b

MEMORIA-

rtrti'le.

Retrouvez l'ensemble da nos ovis de sur notre site libromemorio.com

d' panzr.t un", en

daman" 5 d' dl les p.e.sonnes p.e.urre*nt gite d' le lwww."4*dxa11i". publications • du • En • AUTOMOTIVE aFRCLAU., CEILSCOMFANY SE.

Lu desc.bseratt.ans Taire t invités s-nit les les et Downin,e du 6 ouuVflin.EILLY effet. d. 'r tourier mairies d. M. commissaire enquêteur qui sera

samedi

Septembre 2021 12 h 00i

le octobre de h

Il est remmand" taut un veilla au dc cette en constiik

1853.

SELARL HUISSIERS 02 FRANCE
ANDRÉ DUCATTEAU
XAVIER DUPONT
ÉLODIE DELPLANQUE
 Huissiers de justice associés
 18 rue du Pot d'Etain 62400 BÉTHUNE
 Tél. 03.21.68.24.65 - Fax. 03.21.68.24.66

Annexe (6)

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



HUISSIERS 02 FRANCE

EXPÉDITION

SELARL
HUISSIERS 02
FRANCE

03.21.68.24.66

André
DUCATTEAU
Xavier DUBONT
Elodie
DELPLANQUE



Huissiers de
justice
associés 18
rue do Pot
d'Eeain 62400

Tél.03r2 [.6824.65
- Fax.

L'AN DEUX
MILLE
VINGT

électriques sur le site Stellantis implanté sur la commune de DOUVRIN (62138) et de BILLY BERCLAU (62138).

LT LIC
VINGT
AOUT

Qu'un Arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire a été pris par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 11 août 2021.

ALA
RE.,QUETC DE

Que suite à l'Arrêté portant ouverture d'avis d'enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory), elle me requérait à l'effet de procéder à un Constat d'Affichage de l'Avis d'enquête publique environnementale unique sur le futur site d'implantation de l'usine ainsi que dans les mairies de DOUVRIN (62138) et de BILLY BERCLAU (62138).

AUTOMOTIVE
CELLS
COMPANY SE,
Société
étrangère,
immatriculée au
Registre du
Commerce et
des Sociétés de
NANTERRE
sous le n° B 884
638 586 dont le
siège est 26
Quai Charles
Pasqua à
LEVALLOIS –
PERRET
(92300),
représentée par
Monsieur
Frédéric
PRZYBYLSKI,
VicePrésident
du projet
industriel de
BILLY
BERCLAU.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Xavier DUPONT, associé de la SELAR.L HUISSIERS 02 France André Ducatteau, Xavier Dupont, Elodie Delplanque, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de BETHUNE y demeurant 18 Rue du Pot d'Etain, soussigné,

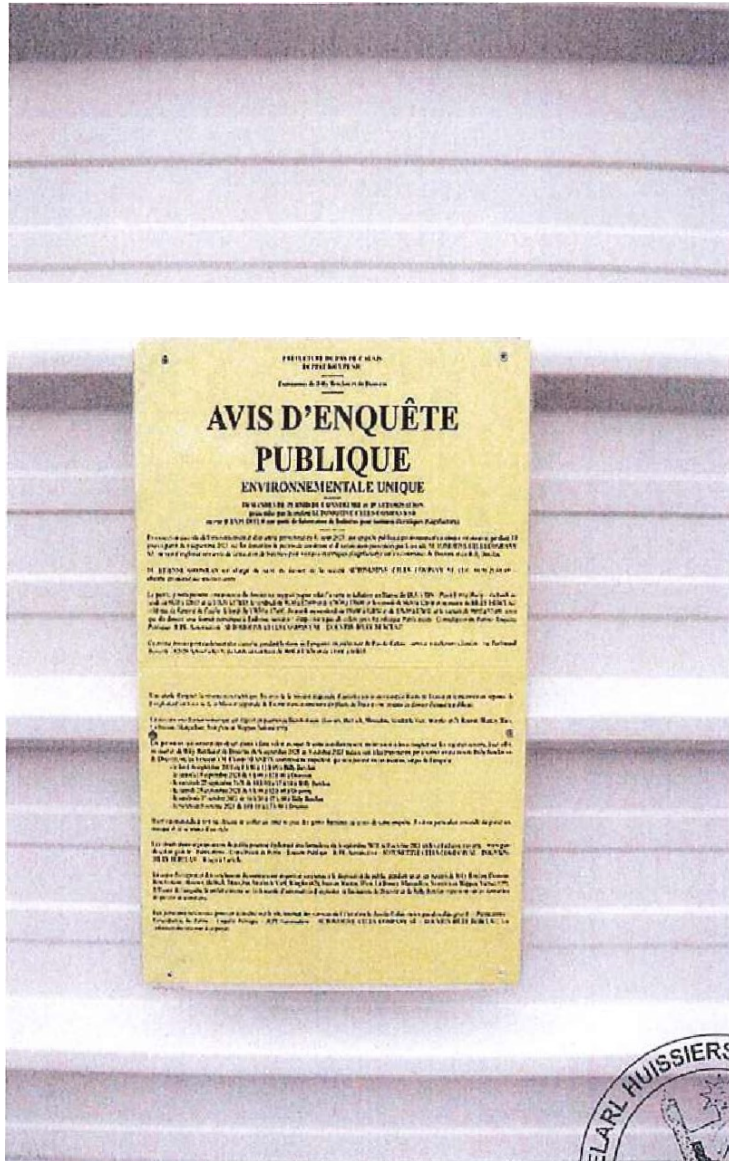
Me suis rendu ce jour à DOUVRIN (62138) et à BILLY BERCLEAU (62138) au niveau du site Stellantis, où là étant et en présence de Monsieur Frédéric PRZYBYLSKI, Vice-Président du projet industriel de BILLY BERCLAU, j'ai procédé aux constatations suivantes :

2

LAQUELLE
M'EXPOSE

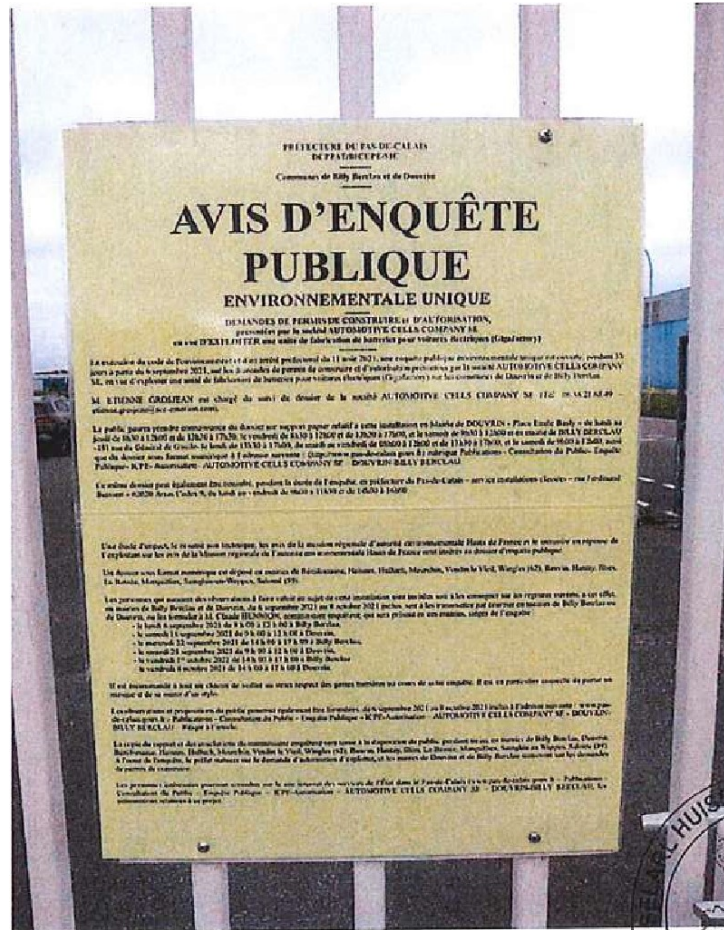
Que la société
AUTOMOTIVE
CELLS
COMPANY SE
a pour projet La
construction
d'une usine de
production de
batteries pour
voitures

L'Huissier soussigné constatait clairement visible et lisible depuis la voie publique, fixé sur le bardage métallique d'une clôture au niveau de l'ancien poste de garde situé au niveau de l'accès principal du site Stellantis, au rondpoint Rue de Paris à DOUVRIN (62138), l'affichage d'un Avis d'enquête publique environnementale unique - Demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory), imprimé en noir sur fond jaune.





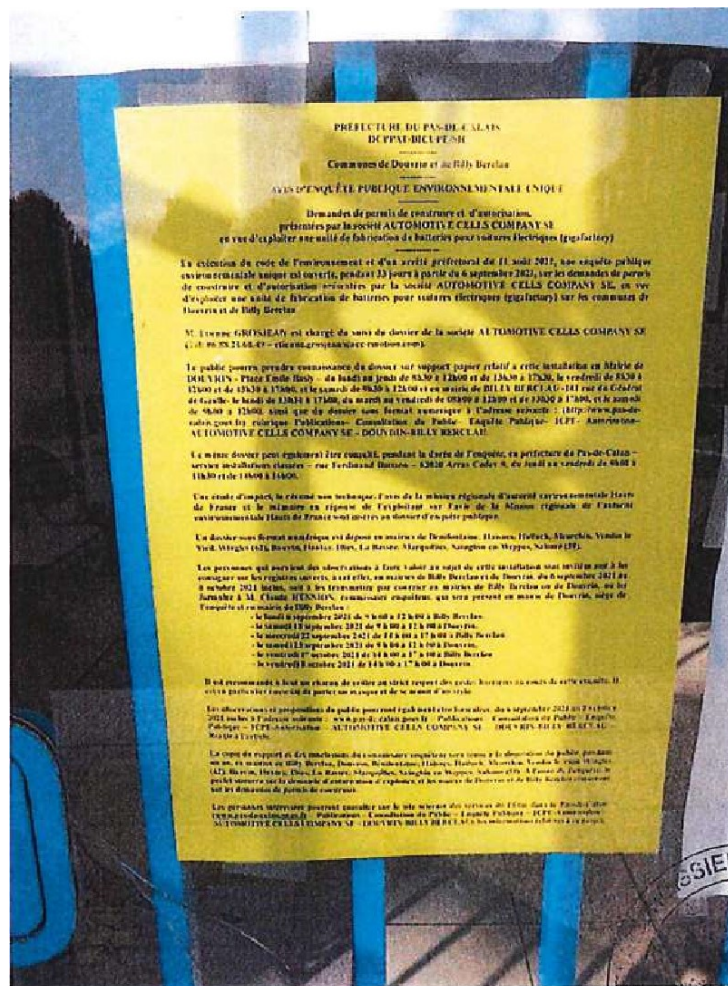
L'Huissier soussigné constatait clairement visible et lisible depuis la voie publique, fixé sur le portail métallique d'accès au futur site, face au n° 1096 Boulevard de l'Est à BILLY BERCLAU (62138), l'affichage d'un Avis d'enquête publique environnementale unique - Demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory), imprimé en noir sur fond jaune.



огмапиап

L'Huissier de Justice soussigné se rendait ensuite à la Mairie de DOUVRIN (62138) et constatait clairement visible depuis la voie publique l'Avis d'enquête publique environnementale unique - Demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory), imprimé en noir sur fond jaune affiché sur la porte d'accès principal de la Mairie.

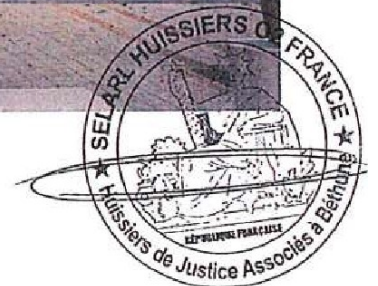
Il constate également l'affichage sur le panneau d'affichage prévu à cet effet sur le côté droit de la façade de la Mairie, parfaitement visible depuis la voie publique de l'Avis d'enquête publique environnementale unique et de l'AITété portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire pris par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 11 août 2021.

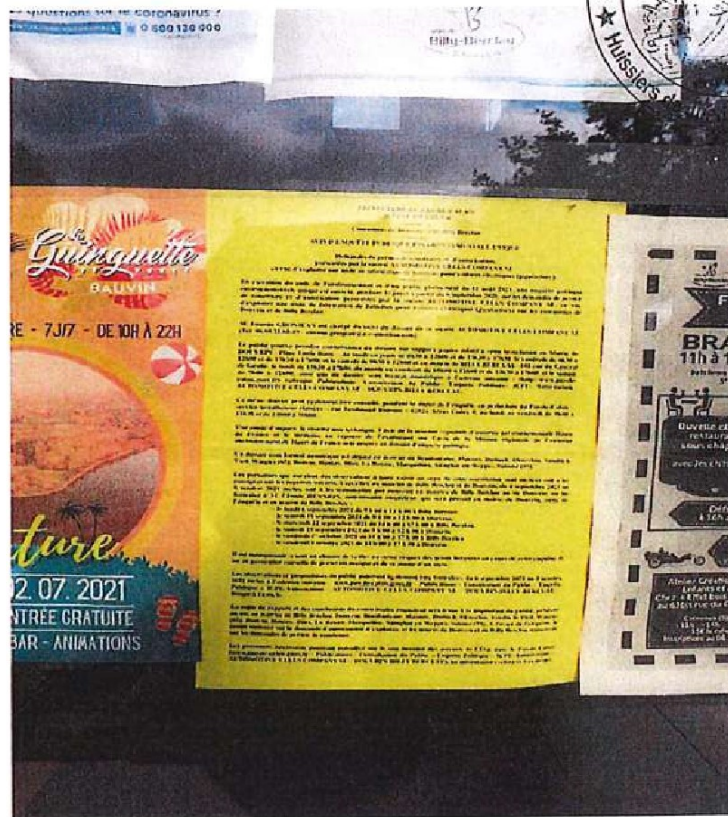




L'Huissier de Justice soussigné se rendait ensuite à la Mairie de BILLY BERCLEAU (62138) et constatait clairement visible depuis la voie publique l'Avis d'enquête publique environnementale unique - Demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory), imprimé en noir sur fond jaune affiché sur la porte d'accès principal de la Mairie.

Il constate également l'affichage sur le panneau d'affichage prévu à cet effet sur le côté droit de la façade de la Mairie, parfaitement visible depuis la voie publique de l'Arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire pris par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 11 août 2021.





Associés à

Des photographies prises par l'Huissier soussigné lors des présentes opérations de Constat seront annexées au présent Procès-Verbal de constat.

L'Huissier soussigné atteste que les photographies numériques prises lors des présentes opérations de Constat n'ont fait l'objet d'aucune retouche ou modification.

Une copie de l'Avis d'enquête publique environnementale unique et de l'Arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire délivré par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 11 août 2021 seront annexées au présent Procès-verbal de constat.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : DEUX CENT SOIXANTE - TREIZE EUROS ET VINGT CENTIMES

1) EMOLUMENTS _____	220.00
FRAIS DE DEPLACEMENT art 444-48 du code Du commerce s	7.67
	227.67
TVA.....	45.53
TTC	273.20

I) EMOLUMENTS



2) FRAIS DE DEPLACEMENTS

Ville de



Amarré (2)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Steve BOSSART, Maire de la commune de BILLY-BERCLAU, certifie que l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale et des permis de construire ct été affiché en mairie è compter du 21 /08/2021 pour une durée de deux mois.

Fait à BILLY-BERCLAU, 21/08/2019

Le Maire,

Mairie de Billy-Berclau
181 rue du Général de Gaulle - 62138 Billy-Berclau

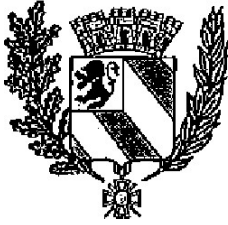
03 21 7479 00 mairie@billy-berclau.fr billy-berclau.fr
DE'ARTEMEN'I' DU PAS,,DE-CA LAIS
MAIRIE DE MEURCHIN

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE WINGLES

: 03.21.74.08.13

Télécopie: 03.21.40.77.57



Annexe

CERTIFICAT

je soussigné, Frédéric ALLOÏ, Maire de MEURCHIN, certifie que

L'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigalix) sur le territoire des communes (le DOUVRAIN et BILLY-BERCLAU, présentée par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY) a été affiché en Mairie de Meurchin le 18 août 2021,

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

MEURCHIN, le 7 septembre 2021

Le Maire,
Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,



Jean-Louis LEFEBVRE

Département du Pas-de-Calais

924zu/Zque

e-

Arrondissement de Béthune

%anpaüe

VILLE DE DOUVRIN

Canton de Douvrin



Annexes (9)

Jean-Michel DUPONT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Michel DUPONT, Maire de la Commune de DOUVRIN, certifie que l'avis d'enquête environnementale unique demandes de permis de construire et d'autorisation, présentées par la Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques

(gigafactory) est :

- Affiché à la
Mairie du



porte de
18 Août
au 08

ire,

Michel DUPONT

la
2021

Octobre 2021 inclus

- 15 jours avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci

Fait à DOUVRIN, le 02 Septembre 2021

Le Maire,

Jean-Mi

Hôtel de Ville- Place Basly - 62138 DOUVRIN
Tél. 03.21.77.39.77 -Fax : 03.21.40.15.41 -Email : mairie.douvrin@wanadoo.fr



Amable

HAISNES, le 20 août 2021

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Frédéric WALLET, Maire de la Commune d'HAISNES-LEZLA BASSEE, atteste avoir affiché à partir du 20 août 2021, l'avis d'enquête publique environnementale unique relatif aux demandes de permis de construire et d'autorisation présentées la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory),

Flédéric WALLET,
Maire,



Hôtel de ville
Place Jules Potel (0125 43 43 f-laisnes

Tel : 03 21 25 43 43 - Fax : 03 21 27 27 73
contact@ville-haisnes.fr - Web

Mail : www.haisnes.fr



Sainghin
en Weppes

AMM (M)

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Matthieu CORBILLON, Maire de la commune de Sainghin-enWeppes certifie avoir procédé à l'affichage depuis le 16/08/2021 de l'arrêté n ° 2021/207 concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques sur le territoire des communes de Douvrin, et Billy Berclau, présentée par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE.

Fait à Sainghin-en- Weppes,
28 août 202E



MAIRIE

11 rue Pasteur - 59184 SAINGHIN-EN-WEPPES



Place du Général de Gaulle

59184 SAINGHIN-EN-WEPPES

Tél. 03.20.58.17.58

Télocopie 03.20.58.27.19

Email: secretariat@sainghin-en-weppes.fr

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Annœuftin



Nicolas GODART
Maire de Bénifontaine
Hôtel de Ville
62410 BENIFONTAINE

BENIFONTAINE, le 31 Aout 2021

Je soussigné(e), M Nicolas GODART, Maire de Bénifontaine, Hôtel de ville - rue Pasteur, 62410 BENIFONTAINE, certifie que

L' arrêté Préfectoral n °2021-207 du 11 août 2021, d'ouverture d'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation d'exploiter ttn.e unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory) par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, süe situé sur les communes de Douvrin et de Billy Berclau.

a été intégralement affiché dans le panneau d'qmchage, situé devant la Mairie de la Commune Bénifontaine , à compter du 11/08/20221.

« Pourfaire valoir ce que de droit » à Bénifontaine le 31 Aout 2021.

 *Le Maire*
Nicolas GODART


VILLE DE LA BASSÉE



Département du Nord

Toure correspondance doit être adressée inuersonnellement à

Annexe 13

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Frédéric CAUDERLIER, Maire de la Ville de La Bassée, certifie que les affiches concernant les installations classées — Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, ont été affichées dans les locaux de la Mairie à partir du 17 Août 2021.

La Bassée, le 17 Août 2021

Le Maire,
Frédéric CAUDERLIER



SALOMÉ

h

CE811FIÇAT D'AFFICHAGE


Je soussigné, Pierre CANESSE, Maire de la commune de Salomé (Nord), certifie l'affichage de j'enquête publique unique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory«) par lé société

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, site situé sur tes communes de Douvrin et de Billy Berclau, ont été affichées à l'entrée de l'hôtel de ville et mise à disposition du public 15 jours avant l'ouverture d'enquête publique soit à compter du 23 a00t 2021.

Fait à Salomé, le 10 septembre 2021, pour servir et vatoir ce que de droit

Pierre Canesse
Maire

Conseiller Métropolitain
Conseiller



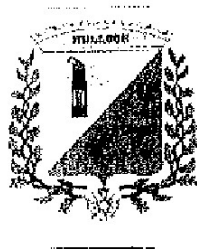
Hôtel de Ville — 7 rue Pasteur — 59496 Salorné
03.20.29.05.05 - Fax. 03.20.29.05.48

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Wingles

FRANÇAISE f Jilwrté PJ*alilé —

03

80



MAIRIE DE HULLUCH

Monsieur André KUCI„ICINSKI Maire de Hulluch

André KUCI„ICINSKI (15)

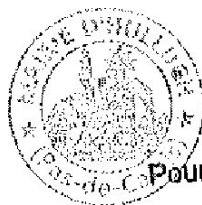
ATTESTATION D'AFFICHAGE.

Je, soussigné, André KUCHCINSKI, Maire de la VILLE D'HULLUCH, certifie que l'avis d'enquête publique établi par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et relatif à la demande l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Gigafactory) sur le territoire des communes de Douvrin et Billy-Berclau, présenté par la société Automotive Cells Company SE, a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage aux portes de ta mairie pendant toute la durée de [a procédure d'enquête publique, à compter du 21 août 2021 jusqu'au 08 octobre 2021., inclus.

HULLUCH* le 25 octobre 2021

le Maire,

André KUCHCINSKI



Pour
r le Mahre empêché,
L'Adjoint délégué



20 rue Mirabeau 59496 Hantay
☎ 03.20.29.05.38 - 03.20.29.46.27
✉ contact@hantay.fr

Préfecture du
PAS DE CALAIS
rue Ferdinand
Buisson 62020
ARRAS CEDEX
9

Hantay, le 23/10/2021

Objet : Certificat d'affichage

Madame, Monsieur,

Nous vOU informons par ta présente, avoir procédé à l'affichage des documents relatifs à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques sur le territoire des communes de Douvrin et Billy-

Berclau. présentée par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE,
entre le 17 août et le 18 octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Le Secrétaire



DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LENS VILLE DE VENDIN-L -VIEIL

CANTON DE
WINGLES



CERTIFICAT

Nous, Ludovic GAMBIEZ, Maire de la Ville de VENDIN LL VIEIL* certifions avoir affiché le vendredi 20 août 2021, l'avis d'enquête publique environnementale unique (demande de permis de construire et d'autorisation) présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (gigafactory)

Cet arrêté sera affiché du vendredi 20 août 2021 au lundi 1 octobre 2021.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VENDIN LE VIEIL, le 31 Août 2021

Pour le Maire

L'Adjoint délégué



Sébastien OGEZ

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Sébastien MESSENT, Maire de Wingles, certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie à compter du 13 août 2021, l'arrêté de consultation du public, l'affiche concernant l'enquête publique inhérente à l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques sur le territoire des communes de Douvrin et Billy-Berclau et rendu consultable le dossier en mairie.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à WINGLES, le 13 2021



Le Maire,

Sébastien MESSENT

COMMUNES DE DOUVRIN ET DE BILLY-BERCLAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Demandes de permis de construire et d'autorisation
environnementale, présentés par la Société

AUTOMOTIVE CELLES COMPANY SE en vue
d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour
voitures électriques (gigafactory) Enquête publique
du 6 septembre au 8 Octobre 2021



<p>PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC</p>	<p>Tribunal Administratif de LILLE</p> <p>Décision de Monsieur le Président en date du 23 Juillet 2021</p> <p>Arrêté du il Août 2021 de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais</p> <p>Siège de l'enquête : Mairie de Douvrin et Billy-Berclau</p> <p>Dates de l'enquête : du 6 septembre au 8 octobre 2021</p>
---	---

SOMMAIRE

1-Rappel de l'objet de l'enquête

Le Groupe PSA, implanté sur le site de la Française de Mécanique de Douvrin, s'associe au groupe Total sous la forme de la co-entreprise ACC (Automotive Cell Company) en vue de la fabrication de batteries pour l'industrie automobile, intégrant à terme de nouvelles technologies de cellules lithium-ion de haute performance.

Le projet intervient dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de transition énergétique.

Pour atteindre cet objectif, la France souhaite passer par des mesures de politique industrielle et faveur du véhicule électrique

L'usine ACC de Douvrin/Billy-Berclau va s'installer sur un site industriel existant au sein du Parc des Industries Artois-Flandres, ZAC de 460 Ha, 78 entreprises, 5500 salariés, 100 Ha de disponibles (dont 40 Ha à requalifier)

2-Objet du Présent Procès-verbal

L'arrêté Préfectoral du 11 Août 2021 prescrivant cette enquête publique précise en son article 6 qu'à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur doit rencontrer dans les huit jours le pétitionnaire et lui communiquer les observations recueillies au cours de l'enquête, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Tel est l'objet du présent document, auquel le pétitionnaire devra répondre dans la quinzaine suivant sa notification, dans un mémoire en réponse indiquant la suite qu'il entend donner aux observations du public

3-Organisation et déroulement de l'enquête

Le commissaire-enquêteur chargé de mener cette enquête publique est Monsieur HENNION Claude, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille n° E 21000059/59 le 29 juillet 2021

L'enquête a été prescrite par Arrêté Préfectoral du 11 Août 2021

Les dates de l'enquête ont été fixées du 6 septembre au 8 octobre 2021 soit une durée de 33 jours

Les mesures de publicité, par publication de l'avis d'enquête dans la presse, affichage en mairies de Douvrin et Billy-Berclau et sur le site (2 panneaux) ont été réalisées dans les formes et délais réglementaires

Le dossier a été tenu à la disposition du public en mairies de Douvrin et de Billy-Berclau sur support-papier et sous format numérique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (62), Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé (59).

Les personnes intéressées pouvaient consulter le dossier pendant la durée de l'enquête en Préfecture du Pas-de-Calais aux horaires d'ouverture et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais et formuler des observations et propositions à l'adresse suivante :

www.pas-de-calais.gouv.fr — Publications — Consultation du Public —
Enquête Publique - ICPE-Autorisation AUTOMOTIVE CELLS
COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU - Réagir à l'article.

Un registre a été ouvert en mairies de Douvrin et Billy-Berclau ; le public a pu en outre envoyer ses observations par courrier au commissaire-enquêteur aux mairies de Douvrin et Billy-Berclau

Le Commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de 6 permanences. L'enquête a été close le 8 octobre 2021 à 17 h

4-Les visiteurs lors des permanences

4-1 Observations sur les registres d'enquête en mairies de Douvrin et Billy-Berclau

Aucune personne ne s'est présentée pour consulter le dossier et/ou s'entretenir avec moi, au cours des 6 permanences

Aucune observation n'a été apportée sur les registres d'enquête lors des permanences prévues les 6 septembre 2021 en mairie de Billy-Berclau, 18 septembre 2021 en mairie de Douvrin, 22 septembre 2021 en mairie de Billy-Berclau, 25 septembre 2021 en mairie de Douvrin, 1^{er} octobre 2021 en mairie de Billy-Berclau, 8 octobre 2021 en mairie de Douvrin,

4-2 Observation orale

Il n'y a pas eu d'observations orale

5-Les observations du public

5-1 Informations

Le public avait la possibilité de solliciter des compléments d'informations par téléphone auprès de Monsieur Etienne GROSJEAN, chargé du suivi du dossier de la Société

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY sn

5-2 Observations reçues par courriel

- Observation n° 1 de EELV Nord-Pas-de-Calais -Observation n° 2 de FNE Hauts de France
- Observation n° 3 de Mr Coly

5-3 Récapitulation des observations

Le nombre d'observations reçues, selon le mode d'expression, est le suivant ..

Observations	Sue re istres	Courriel
3		3

Il a donc été formulé, au cours de cette enquête publique,

3 observations, annexées en copie au présent procès-verbal.

6-NOTIFICATION DU PRESENT PROCES-VERBAL

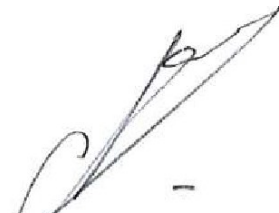
Le présent procès-verbal de synthèse des observations du public sera notifié par le commissaire-enquêteur au maître d'ouvrage, la Société AUTOMOTIVE CELLES COMPANY SE, ACC, dans les 8 jours suivant la fin de l'enquête, selon l'article 6 de l'AITêté d'ouverture d'enquête

Le maître d'ouvrage fera connaître la suite qu'il entend donner à ces observations, dans les quinze jours suivant leur notification, dans un mémoire en réponse à adresser au commissaire enquêteur, document qui serajoint à son rapport d'enquête.

Le 15 octobre 2021

Le Commissaire-enquêteur

ACC


HENNION
Claude


Mr PRZYBYLSKI

OBSERVATION N ° 1

Auteur:

Europe Ecologie Les Verts Nord Pas de calais

Adresse de messagerie:

npdc@eelv.fr

Sujet:

Avis d'EELV NPDC sur l'unité de fabrication de batteries

Message :

A VIS d'Europe Ecologie Les Verts — Nord-Pas-De-Calais concernant l'installation d'une unité de fabrication de batteries à Douvrin.

À la suite des différentes études faites dans le cadre de la concertation réalisée en 2020 et 2021, voici l'Avis d'EELV — NPDC comme contribution à l'enquête publique en cours.

En préambule, nous tenons à rappeler la position de la commission Énergie d'EELV concernant le développement des véhicules électriques :

« De manière très claire, l'objectif principal d'une politique écologiste des transports est de réduire l'usage et la dépendance à la voiture individuelle partout où cela est possible. Au-delà de la question centrale des émissions de gaz à effet de serre, la voiture a des effets négatifs et systémiques, contre lesquels nous voulons lutter : inefficacité et congestion, pollution de [air, de eau, pollution sonore, occupation de l'espace public au détriment d'autres usages, sédentarité, sécurité routière, étalement urbain, artificialisation des sols, désertification des centres-villes, coût pour les ménages et pour la société...

Le véhicule électrique n'est pas une solution à tous ces effets négatifs et ce d'autant plus si l'on prend en compte l'impact sur les ressources primaires. Notre objectif principal est donc d'assurer un report vers les modes actifs, les transports collectifs et partagés, et de développer la multimodalité, mais également d'avoir une réflexion pour réduire les distances contraintes. Cela doit passer par une approche globale de la mobilité, qui prenne en compte le transport, mais plus largement les déterminants de la demande de déplacement : urbanisme, politiques urbaines et foncières,

attention renforcée envers la flambée des prix immobiliers qui alimente la périurbanisation, politique énergétique, mais aussi la construction sociale et culturelle du mode de vie. Une politique écologiste des transports est nécessairement systémique.

Pour autant, la transformation de la société Sengage sur le temps long quand les problématiques de déplacement sont une réalité quotidienne pour une part non négligeable de la population et particulièrement pour les personnes en situation de handicap. Celles-ci consistent en des difficultés de se passer complètement de la voiture personnelle en dehors des zones urbaines, du moins à moyen terme, En raison de la construction même de [espace dont nous héritons modèle par et pour

Ce Commissaire
uêteur



l'automobile, elle est encore difficilement contournable en dehors des zones agglomérées. Voilà pourquoi, tout en souhaitant réduire la place de la voiture, il est aussi nécessaire d'accompagner la transition vers une auto-mobilité moins polluante. Le véhicule électrique peut être un des moyens de cette transition au même titre que d'autres technologies.

L'électrification des flottes automobiles est en développement extrêmement rapide et il y a maintenant toutes les raisons de penser qu'une partie importante du parc sera électrique dans la décennie à venir.

En dehors des zones denses où il faut à tout prix réduire, voire tout simplement supprimer la voiture individuelle, cette évolution vers la voiture électrique est une bonne chose du point de vue environnemental : réduction du bruit, des émissions de CO₂, des polluants locaux et particules.

L'électrification entraîne un changement en profondeur des chaînes de valeur automobile. L'intérêt général est clairement de soutenir une production locale de batteries à la fois sur le plan social (conserver l'emploi) et sur le plan environnemental (limiter les transports de marchandises).

La batterie européenne doit en revanche être exemplaire. Nous pensons qu'il faut assurer la traçabilité des matériaux utilisés, garantir les niveaux d'émission les plus faibles possibles dans les phases de fabrication et surtout prévoir d'entrée de jeu le recyclage et la seconde vie des batteries.


Les industriels doivent, dès maintenant, trouver des solutions viables pour les déchets de fabrication et les batteries en fin de vie. »

Concernant précisément l'installation de l'usine de Douvrin, le projet répond à une nécessité de développer la structuration de cette nouvelle filière dans les Hauts-de-France avec une importance qui doit être donnée à l'écoconception, la fabrication et le réemploi des batteries en fin de vie. Cette transition doit permettre de créer des emplois durables et non délocalisables.

EEL V., NPDC est donc favorable à la création de cette filière et notamment d'une usine de fabrication sur le site de Douvrin. Toutefois, et à la suite des différents rapports et études qui ont été menés, nous attirons l'attention sur plusieurs problématiques qui n'ont pas été réglées et pour lesquelles les réponses du constructeur ne sont pas satisfaisantes.

1) Concernant l'utilisation de la ressource en eau et en référence à l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France, nous alertons sur les risques pris aujourd'hui pour préserver et protéger la ressource en eau.

A ce jour, tes études d'impact ne tiennent compte que de la première unité de fabrication (deux autres doivent être construites). L'autorité environnementale demande aussi l'étude de l'impact quantitatif des prélèvements en eau « industrielle » dans le canal sur l'ensemble du réseau hydrographique et de ses dépendances (nappes phréatiques zones humides amont et aval), ainsi que sur les autres usages (autres industries, agriculture, navigation) en prenant en compte l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. De la même manière cette autorité environnementale recommande de préciser les mesures envisagées en cas de sécheresse ou de baisse de l'approvisionnement en eau potable et « industrielle » pour assurer à la fois le bon fonctionnement du site, sa sécurité incendie, et l'approvisionnement des personnels.

Enfin, l'autorité environnementale recommande de quantifier et d'analyser les effets  du changement climatique sur le projet et réciproquement

2) Concernant l'empreinte écologique du projet, le dossier du constructeur ne présente pas la provenance des matériaux utilisés ni l'impact de cette extraction. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'impact de la production des batteries, de la source au déchet et à son traitement, cette étude serait des plus utiles pour mettre en évidence l'intérêt de cette technologie. Cela pourrait être réalisé grâce à une étude de l'empreinte écologique du projet intégrant un bilan carbone, par exemple avec les éléments présentés sur le cycle de vie d'une batterie automobile. Nous demandons donc avec l'autorité environnementale la mise en œuvre d'une étude d'empreinte écologique globale du projet.

3) Au niveau social, et à la suite des questions posées par les garants de la CNDP lors de la concertation publique, nous souhaitons des réponses plus précises sur les engagements de chacun (État / collectivités / constructeur) pour garantir la création d'emplois durables, pour faire de ce projet et de sa mise en œuvre un laboratoire de la Transition Juste.

Pour ce faire, nous souhaitons que soit mise en perspective la filière intégrée sur le territoire avec les conséquences sur l'emploi de cette transition industrielle pour les différents partenaires et sous-traitants impactés, afin d'en faire une véritable chaîne de valeur intégrée en richesse et en savoir-faire.

Nous demandons aussi des précisions sur la sécurité sanitaire des salariés qui seront exposés à des substances très dangereuses.

4) Concernant la poursuite de la Concertation : comme demandé par les garants de la CNDP, nous demandons aussi la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs du projet afin de garantir la mise en œuvre des différentes mesures demandées et le suivi des réponses aux questions posées par les différentes études et instances. Nous demandons donc la création d'un comité de suivi permanent du

projet qui associe les associations, les habitants et les partenaires industriels et institutionnels du projet.

5) Sécurité sanitaire et environnementale. Comme indiqué dans les différentes études et avis de l'autorité environnementale et de la CNDP, nous regrettons que le projet ne prenne en compte que la construction du premier bloc du projet pour ce qui concerne la sécurité sanitaire et environnementale du projet. Nous rappelons que cette usine se situe en grande proximité d'habitations et d'une école, dans une zone qui concentre des risques cumulés d'accidents : une canalisation de gaz en limite est du site, une ligne électrique haute tension en limite ouest, 17 autres CPE plus ou moins proches, dont un site Seveso haut à 3 km et deux sites Seveso bas à 100 m. Par ailleurs, il n'a pas été fait d'étude concernant le risque d'affaissement minier, En conséquence, et à la suite de l'autorité environnementale, nous demandons une étude des trois blocs de production prévus dans l'étude d'impact, l'étude de danger et l'étude sanitaire globale des risques, qui permette de recouper ces données avec [es risques technologiques générés par les sites voisins.

5) Filière de recyclage : Enfin, et c'est un point très important, le projet ne prend pas en compte dans sa phase actuelle la nécessaire émergence d'une filière du recyclage des batteries. Même si la Région Hauts-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour lancer ce processus et au vu de la part très importante

LE
re Enquête
commissaire En

teur

des financements publics prévus dans ce projet, nous demandons que chaque usine de fabrication de batterie, et donc celle de Douvrin, intègre dans son processus de fabrication le recyclage et le réemploi des batteries fabriquées.

En conclusion, EEL V-NPDC est favorable à l'implantation de l'usine de Douvrin sous réserve des conditions rappelées ci-dessus, à savoir le respect de la protection des ressources en eau, la prise en compte de l'empreinte écologique globale du projet, des garanties sur la création d'emplois durables dans l'entreprise et dans l'ensemble de la filière sur le territoire, la poursuite de la concertation, une étude globale et approfondie des risques sanitaires et environnementaux et l'intégration dans le projet d'un processus de recyclage/réemploi des batteries fabriquées.

Nous demandons que les investissements, très importants, de l'État et des collectivités territoriales soient conditionnés au respect de ces conditions avec un suivi garanti par le comité de suivi à toutes les étapes du projet.

Vincent Dhelin et Myriam Santhune, co-secrétaires d'Europe Ecologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais

Gif Metai et Brigitte Fournjé- Turquin, co-secrétaires d'Europe Ecologie Les Verts Picardie

Les élu.e.s Europe Ecologie Les Verts au Conseil Régional des Hauts-de-France

Le groupe local Europe Ecologie Les Verts du Bassin Minier

Auteur:

Thierry Dereux

Adresse de messagerie: thierry.dereux@fne.asso.fr**Sujet:**

Déposition Gigafactory Douvrin

Message :

Complément de dépositionA de FNE Hauts-de-France
PROJET DE GIGAFACTORY

Ce projet, avec son site « jumeau » à Kaiserlautern et le centre de recherche à Bruges, est d'une grande importance financière et industrielle, dans le cadre de la transition énergétique et l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, pour produire 500 000 batteries par an à Douvrin et en Allemagne.

Il participera à la ré-industrialisation de cette partie du territoire qui souffre de la fermeture de certaines usines comme celle de Bridgestone à Béthune ou de la perte de production (Française de mécanique). Les attentes de la population sont très fortes sur ce point et il est indispensable que les promesses d'emplois soient effectives avec la création d'une nouvelle filière de formation adaptée à la fabrication de ces nouveaux véhicules.

Ce projet pose la question de la mobilité de demain et, à ce titre, doit relever de l'excellence.

Nous considérons que la localisation sur le site de Douvrin proche des centres de production de VH Renault et Toyota et une usine PSA Saft est favorable et permet d'éviter une nouvelle artificialisation des sols et minimise les impacts sur la biodiversité.

Ce projet est également positif pour renouveler à raison d'environ 2 millions de véhicules par an, le parc vieillissant des 32 millions des voitures en circulation en France et réduire les émissions de polluants liées aux moteurs thermiques. Si le déroulement de la CPDP a permis d'avoir des réponses à certains questionnements, nous tenons à attirer l'attention sur les points suivants.

• 1. Dépendances extérieures

Si nous ne serons plus dépendants des productions de batteries asiatiques en particulier avec les risques de rupture d'approvisionnement comme c'est le cas actuellement avec les composants électroniques qui paralysent la fabrication des véhicules, nous le serons pour l'approvisionnement en terres et métaux rares nécessaires à la fabrication des batteries- // paraît donc indispensable de développer à grande échelle la filière de recyclage des équipements électroniques usagers. Il est également indispensable de s'assurer du respect par les fournisseurs de ces matériaux et terres rares de la réglementation européenne sur les conditions sociales,

financières et humaines des employés de ces entreprises.

- 2. Production et usage des véhicules électriques

Le développement de la filière des véhicules électriques doit s'accompagner du développement de la production et du stockage d'électricité verte sous peine de rater la transition vers les énergies renouvelables si cette production continue de reposer

ie • Comm s ire

en grande partie sur les énergies non renouvelables : uranium, gaz et pétrole.

- 3 Impacts environnementaux

Le projet de construction de batteries pour les véhicules électroniques doit être complété par un projet de recyclage de ces batteries en fin de vie pour compléter la boucle fabrication-recyclage.

Il ne serait pas acceptable que cette partie du processus soit délocalisée vers des pays à bas coût salarial.

- 4. Commercialisation des véhicules électriques

La transition vers les véhicules électriques ne pourra se faire que si leur coût pour le consommateur s'aligne sur celui des véhicules thermiques actuels et devient accessible à toute la population. Il est important que les promoteurs du projet répondent à cette exigence.

France Nature Environnement Hauts-de-France

Siège administratif, 233 rue Éloi Morel - 80000 AMIENS

- 5. Logistique

Si ce projet s'inscrit dans la transition énergétique, il est indispensable que la logistique interne s'inscrive dans cette démarche et substitue le transport uniquement routier entre usines par un transport multimodal afin de réduire l'empreinte carbone de cette production.

- 6. Commission de suivi

Nous souhaitons la mise en place d'une commission de suivi pour nous assurer que les promesses faites soient bien tenues.

Thierry DEREUX,

Président de FNE Hauts-de-France

Siège administratif, 233 rue Éloi Morel - 80000 AMIENS

OBSERVATION N °3

Auteur:

Bernard COL Y

Adresse de messagerie:

becolbou2 la oste.net

Sujet:

Usine de batteries de Douvrin - Favorable sous réserves

Message:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet d'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques est accompagné d'un montant d'aides énormes des pouvoirs publics (fonds de l'Union européenne, fonds de l'Etat, fonds du Conseil régional Hauts-de-France). En conséquence, des contreparties importantes doivent être demandées à l'entreprise qui porte ce projet:

- exiger la sécurité sanitaire pour les salariés, vu les métaux lourds et substances chimiques utilisées pour fabriquer les batteries;
- proposer une conception des batteries pour quelles soient recyclables au maximum
- obliger l'industrie/ à organiser et assurer la reprise et le recyclage des batteries qu'il produira, et les lieux de stockage de la partie qui ne sera pas recyclable (nouveaux terrils ?). Les moyens numériques actuels permettent de concrétiser la traçabilité des batteries qui seront produites.
- présenter chaque année la provenance des matériaux utilisés pour fabriquer les batteries (dont le cobalt).

Concernant le site choisi:

- f) L'ARS souligne que la vulnérabilité de la nappe est très forte. Il faut exiger une surveillance de la pollution de la nappe phréatique par un organisme extérieur désigné par le préfet (pas un organisme choisi par l'entreprise), cette surveillance étant facturée à l'entreprise ;
- 2) Quand les 3 lignes de production fonctionneront, elles consommeront 60 000 m³ d'eau potable par an, mais rien ne permet de dire que cela n'obligera pas les autres utilisateurs d'eau à réduire leur consommation.
- 3) Vu le flux de camions (livraisons et expéditions 24h/24 sauf du samedi 22h au dimanche soir minuit) et le flux de voitures des salariés du site (travail en 3 x 8), il existe le risque de revenir à la situation de pollution quand l'usine Française de mécanique tournait à plein, sachant que les véhicules électriques polluent aussi l'atmosphère (usure des pneumatiques)

- 4) Les risques cumulés d'accidents (comme ce fut le cas pour le site Lubrizol à Rouen) sont importants : une canalisation de gaz en limite est du site, une ligne électrique haute tension en limite ouest, 17 autres [CPE plus ou moins proches, dont un site Seveso haut à 3km et deux sites Seveso bas à 100 m

Sachant que les premières habitations sont à 90 m, et un groupe scolaire à 500 m, il faut créer une commission permanente de suivi du site.

- 5) Rien n'a été sérieusement étudié concernant le risque d'affaissement minier

Plusieurs volets de la réglementation de protection de l'environnement rendent

Commission


nécessaires des études complémentaires avant de pouvoir autoriser le projet. Si ces études ne sont pas réalisées, l'arrêté d'autorisation environnementale serait contestable devant les tribunaux. L'avis de la MRAE souligne :

- que l'étude des impacts ne porte que sur la ligne de production n° 1, et pas du tout sur les impacts des lignes de production n° 2 et 3 ;
- l'insuffisance de l'étude des impacts cumulés du projet avec les autres usines existantes et les autres projets sur le trafic routier, les émissions de gaz à effet de serre, et les polluants atmosphériques (issus de la fabrication des batteries) ;
- quand les 3 lignes de production fonctionneront, elles consommeront 900 000 m³ d'eau du canal d'Aire, mais aucune étude d'impact sur les autres utilisateurs de l'eau du canal et des milieux humides n'a pas été réalisée ;
- l'absence dans le dossier de l'étude de caractérisation des zones humides.

Cordialement
Bernard Coly
ingénieur

le commissaire



acc

Anne

AUTOMOTIVE CELLS co

A l'attention de M. Claude HENNION
Commissaire Enquêteur

53 Chaussée Bruhehaut
62460 DIVION

Objet : Projet d'usine de production de batteries à Billy-Berclau — Douvrin
Enquête Publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Du 6 septembre au 8 octobre 2021, une enquête publique a été conduite par vos soins sur le projet mentionné en objet (« Enquête Publique »).

Vous m'avez remis en main propre un procès-verbal de synthèse de l'Enquête Publique daté du 15 octobre. Après en avoir fait une lecture attentive, le mémoire en réponse jointe à la présente lettre a été établi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos salutations distinguées

Frédéric PR

Berclau

Vice-Présid

ZYBYLSKI
ent du projet Bil

Cl - Open
du pr Jet Billy-



PJ : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse

Automotive Cells Company SE

Siège social - 26 quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre - code NAF : 4690Z

Expertise Center— 136 Quater, avenue d'Aquitaine, 33520 Bruges - RCS Bordeaux - Code NAF : 2720Z Testing Line - 10 rue Ampère, 16440 Nersac - RCS Angoulême - code NAF : 71128 société Européenne au capital de 74 000 000 € - SI REN 884 638 586



A10



Projet d'usine de production de batteries à Billy-Berclau - Douvrin

Enquête publique du 6 septembre au 8 octobre 2021

Mémoire en réponse au PV de synthèse de l'enquête
publique - 21 octobre 2021

acc

AUTOMOTIVE

co www.concertation-ACC-

batteriesfr



Ce projet est soutenu financièrement par



l'Acjg



Hout5-de•France

Béthune-BruayArtois Lys Romane

Ce document présente les réponses Maître d'ouvrage ACC aux remarques et interrogations formulées pendant l'enquête publique.



AUTOMOTIVE CELLS Co

www.concertation-ACC-batteries.fr

000

Table des matières

Préambule.....	3
1. Observations du Commissaire enquêteur.....	3
2. Contributions et demandes reçues du public.....	3

acc

AUTOMOTIVE

co [www.concertation-ACC-](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)

[batteriesfr](http://www.concertation-ACC-batteries.fr)

2,1, Sur la protection et la préservation de la ressource en eau_ 3

2.2. Sur l'empreinte écologique globale du projet_ 5

2.3. Sur les risques cumulés_ 6

2.4. Sur les aspects environnementaux du projet et des batteries 7

2.5. Sur l'information régulière du public sur l'usine, ses effets et sur le financement du projet...11

2,6, Sur les aspects géopolitiques et de souveraineté ...r14

2,7. Sur les aspects sociaux15



Préambule

ACC a le projet de construire une usine de production de cellules et modules batteries pour véhicules électrique sur le site de Billy-Berclau — Douvrin dans le Pas-de-Calais (62).

Monsieur Claude HENNION a été nommé commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique sur ce projet, enquête qui s'est déroulée du 6 septembre au 8 octobre 2021.

Le Procès-verbal de synthèse de l'Enquête Publique daté du 15 octobre 2021 a été remis en main propre par Mi Hennion à Mi Frédéric Przybylski, vice-président du projet Billy-Berclau.

Le projet a recueilli plusieurs remarques Le présent mémoire a pour objet de répondre aux différentes remarques et interrogations formulées par le public,

1. Observations du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur n'a fait aucune observation ni demande dans le PV d'enquête publique,

2. Contributions et demandes reçues du public

2,1. Sur la protection et la préservation de la ressource en eau

« Concernant l'utilisation de la ressource en eau et en référence à l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France, nous alertons sur les risques pris aujourd'hui pour préserver et protéger la ressource en eau.

A ce jour, les études d'impact ne tiennent compte que de la première unité de fabrication (deux autres doivent être construites). L'autorité environnementale demande aussi l'étude de l'impact quantitatif des prélèvements en eau « industrielle » dans le canal sur l'ensemble du réseau hydrographique et de ses dépendances (nappes phréatiques, zones humides amont et aval), ainsi que sur les autres usages (autres industries agriculture, navigation) en prenant en compte l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. De la même manière cette autorité environnementale recommande de préciser les mesures envisagées en cas de sécheresse ou de baisse de l'approvisionnement en eau potable et « industrielle » pour assurer à la fois le bon fonctionnement du site, sa sécurité incendie, et l'approvisionnement des personnels.

Enfin, l'autorité environnementale recommande de quantifier et d'analyser les effets du changement climatique sur le projet et réciproquement. » (EEL V Nord — Pas-de-Calais)

cc L'ARS souligne que la vulnérabilité de la nappe est très forte. Il faut exiger une surveillance de la pollution de la nappe phréatique par un organisme extérieur désigné par le préfet (pas un organisme choisi par l'entreprise), cette surveillance étant facturée à l'entreprise. « Quand les 3 lignes de

production fonctionneront, elles consommeront 60 000 m³ d'eau potable par an, mais rien ne permet de dire que cela n'obligera pas les autres utilisateurs d'eau à réduire leur consommation » et « [l'avis de la MRAE souligne que quand les B lignes de production fonctionneront, elles consommeront 900 000 m³ d'eau du canal d'Aire,

mais aucune étude d'impact sur les autres utilisateurs de l'eau du canal et des milieux humides n'a pas été réalisée et l'absence dans le dossier de l'étude de caractérisation des zones humides. »
(Bernard Coly,
Ingénieur)

Réponse ACC :

Sur les impacts du projet global sur l'alimentation en eau potable du secteur, en prenant en compte les trois blocs de production prévus : La consommation en eau potable pour le projet est liée aux besoins sanitaires et aux effectifs prévisionnels sur le site. Il est difficile aujourd'hui d'avoir une vision réelle des effectifs avec les trois blocs. Nous avons donc pris une estimation majorante dans le DDAE, de 60 000 m³ pour les trois blocs.

Sur l'impact quantitatif des prélèvements en eau « industrielle » dans le canal sur l'ensemble du réseau hydrographique et de ses dépendances (nappes phréatiques, zones humides amont et aval), ainsi que sur les autres usages (autres industries, agriculture, navigation) : ACC a répondu dans sa note en réponse aux recommandations de la MRAE (pages 14-15) qui était mise en consultation dans le dossier d'enquête publique, Il en ressort que la consommation d'eau du canal attendue pour le bloc 1 est de 300 000 m³, soit environ 2,596 de part alimentation du canal, et en considérant une consommation indicative de 900 000 m³ pour les trois blocs, avant optimisation, cette part représente 7,4% de l'alimentation du canal. L'impact quantitatif peut donc être jugé comme faible à l'échelle de la masse d'eau concernée. En outre, un volume d'eau va être « restitué » dans le milieu .

Tableau IOS Volume des rejets d'eaux usées industrielles pour le bloc 1

Type de rejets	Rejet en m ³
Condensats traités de l'eau (osmose)	9 600
Condensats des batteries froides	4 000
Purges des TAR	98 000
Total	111 600

Source estimation des rejets présentée dans le dossier de DDAE

Sur les mesures envisagées en cas de sécheresse : ACC a répondu dans sa note en réponse aux recommandations de la MRAE (page 16) qui était mise en consultation dans le dossier d'enquête publique. En cas de période de sécheresse, l'arrosage des espaces verts sera proscrit. Le site se conformera aux réductions de consommation d'eau prescrites par arrêté préfectoral. La conception du projet a intégré la réduction pérenne des consommations par la mise en place d'équipements hydro-économiques, la surveillance des fuites, l'étude de la récupération des eaux de pluie et des eaux de refroidissement, ainsi que des purges, et un programme de suivi de la consommation en eau. Le site disposera de réserves indépendantes pour le sprinklage qui aura le rôle de première « barrière » de défense incendie. L'alimentation des poteaux incendie est réalisée par pompage dans le canal, or ce canal est géré par les Voies Navigables de France qui assure un niveau suffisant et continu de celui-ci. En cas de baisse d'approvisionnement en eau potable utile à l'approvisionnement des personnels, des bouteilles d'eau seront distribuées pour la consommation.

Sur la question des zones humides : L'étude de délimitation de zone humide a bien été jointe au dossier de demande d'autorisation. Elle est disponible en annexe 11 du dossier de demande de dérogation démolition « Etude faune/flore et délimitation de zone humide Cette étude détaille notamment la méthodologie employée pour la délimitation de zone humide et conclue que, conformément aux seuils



pédologiques de l'arrêté du 1er octobre 2009, l'ensemble des sols du site étudié ne présente pas les caractéristiques des sols de zones humides. L'ensemble de la zone est donc non humide selon les critères pédologiques associés.

Sur la surveillance de la nappe : Pour les différents contrôles périodiques à effectuer ACC aura recours à un organisme agréé, Les modalités de délivrance de cet agrément sont définies par l'arrêté ministériel du 27 octobre 2011 du Code de l'Environnement. Leur liste est régulièrement mise à jour, Une accréditation sur la base de la norme NF EN ISO/CEI 17020 est exigée afin de s'assurer de leur compétence technique et de leur impartialité.

2.2. Sur l'empreinte écologique globale du projet_

« Le dossier du constructeur ne présente pas la provenance des matériaux utilisés ni l'impact de cette extraction. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'impact de la production des batteries, de la source ou déchet et à son traitement, cette étude serait des plus utiles pour mettre en évidence l'intérêt de cette technologie. Cela pourrait être réalisé grâce à une étude de l'empreinte écologique du projet intégrant un bilan carbone, par exemple avec les éléments présentés sur le cycle de vie d'une batterie automobile, Nous demandons donc avec l'autorité environnementale 10 mise en œuvre d'une étude d'empreinte écologique globale du projet. » (EEL V Nord — Pas-de-Calais)

« L'avis de 10 MRAE souligne - que l'étude des impacts ne porte que sur la ligne de production n°1, et pas du tout sur les impacts des lignes de production n°2 et 3. » (Bernard Coly, Ingénieur)

Réponse ACC :

Sur l'empreinte écologique du projet : Des études indépendantes confirment que le bilan carbone du véhicule électrique est actuellement 2 à 3 fois inférieur à celui des véhicules essence et diesel. Les véhicules électriques présentent un bilan carbone, plus favorable que les véhicules thermiques, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis la production, incluant la fabrication des cellules des batteries, puis l'utilisation en roulage, jusqu'au recyclage en fin de vie. D'après une étude menée par La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et l'European Climate Foundation, en partenariat avec l'Ademe, en France, les émissions de gaz à effet de serre induites par la fabrication (y compris la production des batteries), l'usage et à la fin de vie d'un véhicule électrique, sont actuellement 2 à 3 fois inférieures à celles des véhicules essence et diesel.

ACC est en train de réaliser une estimation prévisionnelle de l'empreinte carbone de ses activités et produits, Ces estimations seront affinées au fur et à mesure du développement de l'activité de l'entreprise, sur la base des émissions réelles. ACC fera valider ses calculs par un expert externe reconnu.

De nombreux groupes de travail sont en cours, à la fois au niveau français et au niveau européen, afin de s'accorder sur une méthode d'analyse de cycle de vie des batteries partagée par l'ensemble

des acteurs. ACC a d'ailleurs rejoint l'Advisory Board du projet Horizon Europe TranSensus LCA ». La réalisation d'une étude d'empreinte environnementale nécessite de nombreuses données opérationnelles. L'objectif d'ACC est donc de mener une analyse de cycle de vie de ses produits selon une méthodologie validée et sur la base des données réelles d'activités qui ne seront disponibles qu'une fois que le site aura démarré.

1 Marie CHERON, Abrial GILBERT-D%-IALLUIN, Aurélien SCHULLER, [Quelle contribution du véhicule électrique à la *transition énergétique ?*](#), décembre 2017



acc



Sur le fait que l'étude d'impact ne porte que sur le 1^{er} bloc de l'usine :

Au vu des délais de mise en oeuvre entre le premier, le second et le troisième bloc de ce projet industriel, le périmètre de l'autorisation environnementale, et le périmètre de l'évaluation environnementale ont été différenciés dans le dossier de demande d'autorisation. L'autorisation environnementale aura pour périmètre le premier bloc du projet soit 1 ligne de 8 GWh sur laquelle sera basée le classement ICPE du projet et l'étude de dangers. Les second et troisième blocs feront l'objet d'une seconde, voire troisième autorisation environnementale selon les enjeux associés.

Il n'est pas possible d'avoir une vision globale du projet et une estimation quantitative des impacts au vu des interrogations à ce stade sur les caractéristiques des produits et des procédés de fabrication pour les blocs 2 et 3. Il est prévu que pour chaque bloc, une nouvelle technologie de batterie moins impactante sur l'environnement et sur l'empreinte carbone soit recherchée. Le secteur des batteries électriques pour les véhicules est actuellement soumis à de rapides évolutions technologiques.

Toutefois, lorsque cela était possible, l'évaluation des impacts a été réalisée sur les trois blocs notamment pour la faune-flore.

Le principe a été validé avec les services de l'Etat en phase amont lors d'une réunion avec les services de la sous-préfecture, en octobre 2020.

ACC est dans une démarche dite de « green factory » c'est-à-dire la prise en compte dès la conception des bâtiments d'objectifs environnementaux (éco-conception), la mise en place d'un système de management environnemental à faire certifier ISO 14001, l'ambition de faire certifier l'usine ISO 50001 et la volonté d'avoir dès la mise en service de l'usine une électricité 100% décarbonée, avec un pilotage fin et en temps réel des consommations d'énergie de l'usine.

2.3. Sur les risques cumulés_

« Sécurité sanitaire et environnementale. Comme indiqué dans les différentes études et avis de l'autorité environnementale et de la CNDP, nous regrettons que le projet ne prenne en compte que 10 construction du premier bloc du projet pour ce qui concerne la sécurité sanitaire et environnementale du projet. Nous rappelons que cette usine se situe en grande proximité d'habitations et d'une école, dans une zone qui concentre des risques cumulés d'accidents : une canalisation de gaz en limite est du site, une ligne électrique haute tension en limite ouest, 17 autres ICPE plus ou moins proches, dont un site Seveso haut à 3 km et deux sites Seveso bas à 100 m Par ailleurs, il n'a pas été fait d'étude concernant le risque d'affaissement minier.

En conséquence, et à la suite de l'autorité environnementale, nous demandons une étude des trois blocs de production prévus dans l'étude d'impact, l'étude de danger et l'étude sanitaire globale des risques, qui permette de recouper ces données avec les risques technologiques générés par les sites voisins. » (FEL V Nord — Pas-de-Calais)

acc

AUTOMOTIVE CELLS
AUTOMOTIVE CELLS Co

« Les risques cumulés d'accidents (comme ce fut le cas pour le site Lubrizol à Rouen) sont importants : une canalisation de gaz en limite est du site, une ligne électrique haute tension en limite ouest, 17 autres ICPE plus ou moins proches, dont un site Seveso haut 3km et deux sites Seveso bas à 100 m. » et « Rien n'a été sérieusement étudié concernant le risque d'affaissement minier » « L'avis de la MRAe souligne



CI

000

l'insuffisance de l'étude des impacts cumulés du projet avec les autres usines existantes » (Bernard Coly, Ingénieur)

Réponse ACC :

Sur les risques cumulés d'accidents : ce point est abordé dans l'étude de dangers soumise à l'enquête publique (pages 22 à 26). Conformément aux attendus d'une étude de dangers, le risque lié à l'environnement industriel et aux activités proches a été étudié.

Dans ce cadre, les effets des activités à la Française de mécanique au nord et de Simastock — Bils Deroo au sud de la zone du projet ont été présentés dans cette partie de l'étude de dangers. Des procédures d'alerte et d'intervention seront mises en place entre ACC et ces deux voisins industriels.

Les cartes des effets technologiques ont été réalisées mais relèvent de la confidentialité. Elles sont jointes à la version confidentielle instruite par l'administration. Pour des questions de sécurité et de sûreté industrielle, ces modélisations ne peuvent pas être mises à la disposition du public.

Par ailleurs, la zone du projet n'est pas couverte par un Plan de prévention des risques technologiques (p PRT),

Sur les risques d'affaissement minier : ACC a répondu dans sa note en réponse aux recommandations de la MRAe (pages 17 à 19) qui était mise en consultation dans le dossier d'enquête publique. Les communes de Douvrin et Billy-Berclau ne sont pas concernées par le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) Lenois. Le projet n'est donc pas concerné par le risque minier et de mouvement de terrains.

2.4. Sur les aspects environnementaux du projet et des batteries

« Filière de recyclage : Enfin, et c'est un point très important, le projet ne prend pas en compte dans sa phase actuelle la nécessaire émergence d'une filière du recyclage des batteries. Même si 10 Région Hauts-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour lancer ce processus et au vu de la part très importante des financements publics prévus dans ce projet, nous demandons que chaque usine de fabrication de batterie, et donc celle de Douvrin, intègre dans son processus de fabrication le recyclage et le réemploi des batteries fabriquées » (EEL V Nord — Pas-de-Calais)

« le développement de 10 filière des véhicules électriques doit s'accompagner du développement de la production et du stockage d'électricité verte sous peine de roter la transition vers les énergies renouvelables si cette production continue de reposer en grande partie sur les énergies non

acc

renouvelables uranium, gaz et pétrole. » et « Le projet de construction de batteries pour les véhicules électroniques doit être complété par un projet de recyclage de ces batteries en fin de vie pour compléter la boucle fabrication-recyclage. Il ne serait pas acceptable que cette partie du processus soit délocalisée vers des pays à bas coût salarial, » et « Si ce projet s'inscrit dans la transition énergétique, il est indispensable que la logistique interne s'inscrive dans cette démarche et substitue le transport uniquement routier entre usines par un transport multimodal afin de réduire l'empreinte carbone de cette production. » (FNE Hauts-de-France)

« Vu le flux de camions (livraisons et expéditions 24h/24 sauf du samedi 22h au dimanche soir minuit) et le flux de voitures des salariés du site (travail en 3 x 8), il existe le risque de revenir à la situation de pollution quand l'usine Française de mécanique tournait à plein, sachant que les véhicules électriques polluent aussi l'atmosphère (usure des pneumatiques) » et « [l'avis de la MRAe souligne l'insuffisance de l'étude des impacts cumulés du projet avec les autres usines existantes et les autres projets sur le trafic routier, les



ACC

CI



émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques (issu de la fabrication des batteries) » (Bernard Coly, Ingénieur)

Réponse ACC:

Sur le recyclage:

Le recyclage des batteries est une obligation réglementaire. Le recyclage des batteries de véhicules est de la responsabilité des constructeurs automobiles. Pour faire une comparaison, lorsqu'on achète un téléphone portable, le responsable du recyclage du téléphone est Apple, Samsung, Huawei, etc. et non les fabricants des différents composants du téléphone : le fabricant de l'écran, celui de la coque, celui de la batterie, etc.

Des matériaux recyclables

Il n'en demeure pas moins que pour ACC, le recyclage des batteries est une forte préoccupation. ACC va concevoir ses cellules et ses modules pour qu'elles soient recyclables. Concrètement, cela signifie qu'ACC va utiliser des matériaux recyclables et va veiller à ce que ses modules soient facilement démontables, réparables et insérables dans les filières de recyclage.

Collaborer et stimuler la filière recyclage des Hauts-de-France

ACC collabore également activement à l'émergence d'une filière de recyclage avec les chimistes d'une part qui sont ceux qui fournissent la matière première aux fabricants de composants comme ACC, et avec les constructeurs automobiles d'autre part.

Dans les Hauts-de-France nous discutons avec TEAM2 le pôle de compétitivité sur le cycle de vie des matières et matériaux et notamment la valorisation des déchets issus du recyclage pour renforcer l'économie circulaire en France et en Europe. Notre installation dans les Hauts-de-France permettra de bénéficier et de stimuler la grande concentration d'industriels et des partenaires spécialisés sur cette filière. La région est identifiée dans le monde comme un important berceau d'innovations sur cette filière, tant chez des acteurs industriels de première transformation que chez ceux du recyclage.

Stimuler le développement de filières de recyclage en France et en Europe

ACC va participer à des projets de R&D pour développer de nouveaux procédés et filières de recyclage pour les matières entrant dans la composition des batteries, en particulier dans le cadre de l'IPCEI mais pas uniquement. Pour cela, l'entreprise va envoyer à ceux qui fabriquent la matière active (matériaux de cathode et d'anode) et des recycleurs nos déchets de production pour qu'ils testent leurs nouveaux procédés de recyclage sur des lignes de test. Dans un premier temps ces rebuts de production proviennent du centre de R&D de Bruges (33), puis de l'usine de test de Nersac (16).

ACC est par exemple au comité de pilotage du projet « Recyvabat » porté par ORANO. Ce projet RECYVABAT a pour objectif de développer un procédé complet de recyclage des batteries Li-ion de véhicules électriques en intégrant la pleine valorisation des matières stratégiques. Ce projet permettra ainsi d'assurer la souveraineté nationale pour l'approvisionnement en métaux critiques, dans un schéma d'économie circulaire. Les entreprises partenaires d'ORANO pour ce projet (SAFT, PAPREC, MTB Technologies) prévoient de créer jusqu'à 3 000 emplois en France d'ici 2030. L'investissement est de 21 M€ et sera soutenu à hauteur de MC

ACC aura enfin des matières issues de ses procédés de production à recycler à l'usine de Billy-Berclau „Douvain, avec un objectif de de ses déchets recyclés. Des discussions ont commencé avec plusieurs prestataires potentiels localement pour récupérer les solvants dans les eaux usées industrielles par exemple.



acc

AUTOMOTIVE CELTS co www.concertation-ACC-

batteries.fr

Sur les transports et la logistique sur, vers et depuis le site

La circulation et le transport de marchandises :

A l'horizon 2025 et l'exploitation à 10096 du premier bloc de production de l'usine ACC de Billy-Berclau Douvrin, nous estimons -avant optimisation des flux de transports- qu'il y aura un trafic maximum de 40 poids lourds par jour pour le bloc 1 du lundi 0h00 au samedi 22h00.

Il est important de noter que la production de l'usine ACC engendrera beaucoup moins de transport de marchandises qu'une usine d'un constructeur automobile ou qu'une plateforme logistique. A titre de comparaison un centre logistique c'est en moyenne 150 à 200 PL/ jour et pour le site de Stellantis Douvrin en moyenne 150.

Nous avons mené une pré-étude de plusieurs mois sur les alternatives au transport routier. ACC a rencontré notamment les gestionnaires d'infrastructures en charge du transport fluvial et ferré, en particulier VNF. ACC s'est rapproché de la SNCF et des constructeurs automobiles pour creuser la question de l'expédition de ses modules de batteries.

Afin de compléter les premières tendances de cette pré-étude de faisabilité, des études détaillées sur les flux entrants de matières en provenance hors Europe sont en train d'être conduites. Elles portent d'une part sur l'arrivée des matières par voie maritime, avec stockage temporaire dans un port maritime avant mise sur barges et acheminement jusqu'à l'usine via le canal, avec l'aide des VNF et du SIZIAF. Pour comparaison, 1 barge permet de transporter jusqu'à 700 tonnes de marchandises, soit environ le chargement de 20 camions. Les études complémentaires en cours portent d'autre part sur l'utilisation de bateaux fonctionnant au gaz plutôt qu'au gasoil pour venir d'Asie en Europe, sachant que les émissions de GES sont inférieures de 40% entre un bateau au gaz et un bateau au gasoil, d'autre part sur la diminution et/ou l'optimisation de ces flux lointains,

Pour les flux sortants, ACC s'est rapproché de la SNCF pour analyser la faisabilité de la remise en service de la voie ferrée, représentant 3 km à remettre en état. La tendance des clients est à la demande d'envoi en train pour les livrer, Si cette solution n'était pas envisageable, d'autres options sont à l'étude hors transport routier, ainsi que le recours à des camions électriques par exemple.

Enfin, ACC discute aussi avec ses futurs fournisseurs sur les possibilités de limitation du recours aux camions classiques dans les pays d'où viendront les matériaux entrant dans la fabrication de nos produits

La circulation et le transport des salariés et visiteurs :

Pour le trafic lié aux salariés, la majorité des collaborateurs se déplaceront en voiture, toutefois ACC facilitera le co-voiturage et l'usage des modes de transports doux pour réduire la circulation. Puisque notre usine sera desservie par cinq kilomètres de voies cyclistes et piétons qui relient la gare de La Bassée et les villes de Billy-Berclau, Salomé et Douvrin. Pour diversifier les moyens d'accès à l'usine pour les salariés et réduire l'usage individuel de la voiture, ACC prévoit d'étudier .

L'existence d'une offre de transports publics aux horaires auxquels les employés d'ACC auront besoin de venir à l'usine, auprès du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, établissement public en charge du réseau de transports en commun sur le territoire des agglomérations de Lens-Liévin, HéninCarvin et Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. ;

acc

AUTOMOTIVE CELLS



L'intégration à un plan de mobilité inter-entreprises à l'échelle de la ZI Artois-Flandres, sous réserve de compatibilité avec les horaires des équipes postées ;

La remise d'un guide des mobilités à chaque nouveau salarié lors de sa prise de poste, afin de présenter précisément l'ensemble des offres de transport pour accéder à l'usine : transport en commun, piste cyclable, co-voiturage, TER, dispositifs des collectivités pour l'aide à l'achat d'un vélo électrique...

Les façons de promouvoir le covoiturage et l'utilisation du vélo pour l'accès à l'usine (places réservées au covoiturage, blog de co-voiturage au sein de l'usine, parking vélos...).

Dès que le DRH du site aura été recruté (recrutement en cours), il ou elle se rapprochera au premier trimestre 2022 des acteurs locaux concernés par ces sujets, il ou elle s'attachera notamment à discuter avec les organismes en charge des transports en commun de solutions adaptées aux horaires de l'usine qui va fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Notre souhait est d'être en mesure de proposer des premières alternatives au fait de venir seul en voiture thermique sur le site dès la phase de travaux de construction en 2022.

Sur les effets environnementaux cumulés avec les autres usines existantes et les autres projets sur le trafic routier, les émissions de gaz à effet de serre, et les polluants atmosphériques :

ACC a répondu dans sa note en réponse aux recommandations de la MRAe qui était mise en consultation dans le dossier d'enquête publique.

Résumé de ce qui y figure : Il faut d'abord noter qu'une phase amont d'échanges avec les services de l'état a été mis en place dans le cadre du projet. Celle-ci n'a pas mis en évidence de dossiers en cours qui auraient été sensibles au titre du cumul des effets. Par ailleurs, la concertation au titre de la saisie de la CNDP, n'a également pas fait l'objet de retour dans ce sens

Conformément à l'article R,122-5 du Code de l'Environnement, le cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés est à réaliser avec « ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique,

e ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

acc

Toutefois, de manière très majorante, l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'un examen au cas par cas, d'une décision ou d'un avis de l'autorité environnementale ont été listés, même si cela n'était pas nécessaire.

La mise en œuvre de certains de ces projets aura une incidence directe sur les conditions de déplacements, par un apport de trafic dans le secteur. C'est pourquoi une réflexion est en cours sur la mise en place d'alternatives au transport routier et la promotion des modes de déplacements plus vertueux pour l'environnement.



Sur le recours à l'électricité « verte » : ACC étudie plusieurs solutions de production d'énergies renouvelables sur le site pour satisfaire une partie la consommation de l'usine. Des études sont en cours pour vérifier la compatibilité des solutions avec les exigences de sécurité et d'accessibilité du site. Nous étudions la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le parking, ainsi que sur une partie des bâtiments. Nous étudions plusieurs options d'éco-conception de l'usine comme par exemple la réduction de la consommation des groupes froids en hiver avec un apport d'air extérieur, l'éclairage Led, la gestion énergétique avec pilotage optimisé des installations, la récupération d'énergie dans les chambres de formation, etc.

En outre, dans le cadre du management environnemental de l'usine, ACC souhaite être certifiée ISO 50001 qui donne un cadre aux entreprises pour améliorer de façon continue leur efficacité énergétique. Notre objectif est d'alimenter l'usine dès son ouverture à 100% en électricité décarbonée.

Enfin, nos équipes de R&D intègrent l'amélioration de l'empreinte environnementale dans leurs travaux sur les futures générations de produits et les procédés de fabrication associés, en particulier pour réduire les consommations d'électricité et de gaz nécessaires.

2.5. Sur l'information régulière du public sur l'usine, ses effets et sur le financement du projet_

« Ce projet d'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques est accompagné d'un montant d'aides énormes des pouvoirs publics (fonds de l'Union européenne, fonds de l'Etat, fonds du Conseil régional Hauts-de-france).

En conséquence, des contreparties importantes doivent être demandées à l'entreprise qui porte ce projet : - exiger la sécurité sanitaire pour les salariés, vu les métaux lourds et substances chimiques utilisées pour fabriquer les batteries ;

- proposer une conception des batteries pour qu'elles soient recyclables au maximum ;
- obliger l'industrie/ à organiser et assurer la reprise et le recyclage des batteries qu'il produira, et les lieux de stockage de 10 partie qui ne sera pas recyclable (nouveaux terrils ?). Les moyens numériques actuels permettent de concrétiser la traçabilité des batteries qui seront produites,
- présenter chaque année la provenance des matériaux utilisés pour fabriquer les batteries (dont le cobalt), » (Bernard Coly; Ingénieur)

« Sachant que les premières habitations sont à 90 m, et un groupe scolaire à 500 m, il faut créer une commission permanente de suivi du site. » (Bernard Coly, Ingénieur)

« Concernant la poursuite de la Concertation : comme demandé par les garants de la CNDP, nous demandons aussi la poursuite de la concertation avec l'ensemble des acteurs du projet afin de garantir la mise en œuvre des différentes mesures demandées et le suivi des réponses aux questions posées par les différentes études et instances. Nous demandons donc la création d'un comité de suivi permanent du projet qui associe les associations, les habitants et les partenaires industriels et institutionnels du projet. » (EEL V Nord — Pas-de-Calais)

« Nous demandons que les investissements, très importants, de l'État et des collectivités territoriales soient conditionnés au respect de ces conditions avec un suivi garanti par le comité de suivi à toutes les étapes du projet. » (EEL V Nord — Pas-de-Calais)



acc

AUTOMOTIVE CELLS Co

www.concertation-A

CC-batteries.fr

acc



« Nous souhaitons la mise en place d'une commission de suivi pour nous assurer que les promesses faites soient bien tenues » (FNE Hauts-de-France)

Réponse ACC :

Sur les contreparties aux financements publics :

En décembre 2019, l'Europe a autorisé 7 de ses membres (France, Allemagne, Belgique, Finlande, Suède, Italie et Pologne) à aider financièrement un ensemble de 17 projets très innovants de leurs entreprises dans le cadre d'un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) aussi surnommé l'Airbus des batteries. Jusqu'à milliards d'euros d'aides publiques ont été ainsi autorisés pour l'ensemble des projets liés aux batteries (dont 960 millions d'euros autorisés en France). ACC est un de ces 17 projets et le seul prévoyant la construction d'usines de production de cellules de batteries. Ce mécanisme vise à faire émerger toute une filière industrielle en Europe, dans un contexte d'hégémonie des entreprises asiatiques actuellement.

Les financements prévus ont pour but d'accompagner l'amorçage de la filière européenne dans sa phase de R&D et le démarrage des usines de nouvelles générations de batteries.

Ce n'est pas l'Union européenne qui finance ces projets mais les Etats membres qui ont déposé des projets dans le cadre du PIIEC. L'Union européenne autorise ces financements par les Etats membres, dans un cadre juridique compatible avec les accords internationaux. Les aides publiques apportées par l'Etat porte sur l'ensemble des activités d'innovation et de déploiements industriels pilotes en France (Recherche et Développement au centre d'expertise de Bordeaux, l'usine test de Nersac, la gigafactory de Billy-Berclau Douvrin),

Ce dispositif est encadré par une commission de suivi à laquelle participe un représentant de chacun des financeurs d'ACC. Cette commission se réunit chaque trimestre pour passer en revue l'état d'avancement du projet, les conditions de versement de coûts éligibles, en veillant au respect des termes du contrat qui lie ACC et ses financeurs publics.

Dans le cadre de ce PIIEC, ACC s'est engagé à faire bénéficier la communauté scientifique et universitaire de retombées de son activité, Cela passera d'abord par des publications dans des revues scientifiques, ensuite par le financement de thèses (en France, notamment par le système CIFRE-Conventions industrielles de formation par la recherche) et de post-docs. L'objectif est d'avoir en moyenne au moins 5 thèses en cours pour une année donnée.

Par ailleurs, des universités et des centres de recherche bénéficieront de la diffusion des résultats de la recherche menée par ACC. Par exemple, le CNRS, le laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides, à Amiens, l'institut Charles Gerhardt à Montpellier, le CIRIMAT à Toulouse, le laboratoire MADIREL à Marseille, ou l'institut des Matériaux Jean Rouxel à Nantes. ACC pourra financer des chaires dédiées à la recherche sur les cellules de batteries, afin de former les futurs scientifiques, experts, ingénieurs, techniciens et opérateurs de la filière.

Enfin, ACC s'est engagé à participer à des événements type conférences dans des instituts de recherche, des universités et des colloques réunissant des professionnels.



L'ensemble de ces engagements fera l'objet d'un rapport annuel d'activité par ACC.

(12)

000

Eh ce qui concerne la sécurité sanitaire des salariés : La sécurité et la santé de nos salariés constituent la première priorité de l'entreprise. L'ensemble des standards y concourant seront mis en œuvre dans le respect des lois et règlements en vigueur, notamment à travers la mise en œuvre systématique de formations à la sécurité et la réalisation des visites d'information et de prévention en santé.

En ce qui concerne la conception des cellules et modules de batteries : le recyclage des batteries est une forte préoccupation pour ACC. ACC va concevoir ses cellules et ses modules pour qu'elles soient recyclables, Concrètement, cela signifie qu'ACC va utiliser des matériaux recyclables et va veiller à ce que ses modules soient facilement démontables, réparables et insérables dans les filières de recyclage.

En ce qui concerne une obligation de reprise et de recyclage des produits : le recyclage des batteries est une obligation réglementaire. Le recyclage des batteries de véhicules est de la responsabilité des constructeurs automobiles. Pour faire une comparaison, lorsqu'on achète un téléphone portable, le responsable du recyclage du téléphone est Apple, Samsung, Huawei, etc. et non les fabricants des différents composants du téléphone : le fabricant de l'écran, celui de la coque, celui de la batterie, etc.

En ce qui concerne une communication annuelle sur la provenance des matériaux utilisés : ACC a été créée il y a tout juste un an, c'est une jeune entreprise en pleine constitution. Le 1^{er} juin 2021, elle a recruté une responsable RSE pour définir et mettre en place sa stratégie en matière de responsabilité sociale et environnementale. Sur les aspects environnementaux, une responsable environnement ACC et des responsables HSE pour chaque site (Billy-Berclau — Douvrin, Bruges et Nersac) ont également rejoint les équipes. La démarche d'ACC est en train de se structurer avec notamment la définition des standards à respecter, Ainsi, un Code éthique, un code anti-corruption et une Charte des achats responsables ont été élaborés et validés. La politique en matière d'achats responsables est un des deux chantiers prioritaires avec la définition de la politique climat d'ACC.

ACC veut produire des batteries les plus vertueuses possibles d'un point de vue environnemental, de la mine à la sortie de la ligne de production, mais également d'un point de vue éthique et social.

Notre approvisionnement en métaux est en cours d'étude, Nous n'achèterons a priori pas nous-mêmes les métaux entrant dans la fabrication de nos cellules, ce seront nos fournisseurs (fabricants de matériaux de cathode, d'anode, etc.) qui s'approvisionneront selon les spécifications que nous avons définies.

Les principes qui guideront nos choix sont les suivants :



- Le respect de notre Charte Achats Responsables qui liste nos exigences et lignes directrices à respecter par nos fournisseurs sur les aspects environnementaux, éthiques, sociaux et sociétaux.
- Nous ne nous associerons qu'à des fournisseurs reconnus internationalement, qui s'engageront au strict respect de notre cahier des charges,
- Il y aura un mécanisme d'audit par un tiers de confiance.

Nous travaillons en plus à l'utilisation de base de données transparentes et sécurisées pour assurer la traçabilité complète des matériaux entrant dans la composition de nos cellules et à la fiabilité de la traçabilité,

ACC souhaite communiquer régulièrement sur la mise en place de sa démarche RSE et a déjà publié plusieurs actualités sur Internet sur ce sujet. Dans le cadre de cette volonté de transparence, de nouvelles informations seront mises en ligne au fur et à mesure de la mise en place des différentes politiques et de la validation des engagements et objectifs qu'ACC se fixera dans les différents domaines de sa responsabilité d'entreprise.



Sur la mise en place d'une commission de suivi du site •

Pour répondre à la demande formulée en réunion publique de synthèse du 20 avril 2021, après échange avec la DREAL et le S3PI et en ligne avec leur proposition, ACC a proposé dans sa réponse au bilan des garants de la concertation de passer une fois par an en Commission Nouveaux Projets du S3PI pendant la phase de travaux et de démarrage de l'usine, sur le sujet plus large de l'avancement du projet.

ACC maintient actif le site internet de la concertation et tous les documents (dossiers, compte-rendu, vidéos) disponibles jusqu'à la fin de la procédure de demande d'autorisation, ainsi que la fonctionnalité permettant de poster une question ou un avis sur le site. Ces contenus seront ensuite disponibles sur le site Internet ACC dans la rubrique dédiée au site de Billy-Berclau — Douvrin.

ACC réfléchit à différentes façons de mettre à disposition du public/des riverains 2 types d'informations, celles « génériques » et déjà disponibles sur les impacts environnementaux du site et, une fois en fonctionnement, les résultats de notre surveillance environnementale avec un rendez-vous annuel localement de présentation du bilan de fonctionnement de l'usine. L'équipe de l'usine souhaite en discuter avec le SIZIAF et le S3PI, en collaboration avec les mairies de Douvrin et Billy-Berclau.

Toutes les informations relatives à la surveillance environnementale du site seront transmises à la DREAL.

ACC pourra publier une information annuelle sur le suivi environnemental de l'usine.

ACC donnera des informations plus précises sur le recyclage et la valorisation des déchets de l'usine dès qu'elles seront disponibles, sachant que l'objectif est de recycler 90% des déchets, Les filières et partenaires sont en cours d'identification.

2*6. Sur les aspects géopolitiques et de souveraineté



AUTOMOTIVE CELLS CO. ACC-

« Si nous ne serons plus dépendants des productions de batteries asiatiques en particulier avec les risques de rupture d'approvisionnement comme c'est le cas actuellement avec les composants électroniques qui paralysent la fabrication des véhicules, nous le serons pour l'approvisionnement en terres et métaux rares nécessaires à la fabrication des batteries. // paraît donc indispensable de développer à grande échelle la filière de recyclage des équipements électroniques usagers. Il est également indispensable de s'assurer du respect par les fournisseurs de ces matériaux et terres rares de la réglementation européenne sur les conditions sociales, financières et humaines des employés de ces entreprises. » (FNE Hauts-de-France) Réponse ACC:

Les batteries Li-ion ne contiennent pas de terres rares. Les terres rares désignent 17 métaux : le scandium, l'yttrium, et les quinze lanthanides, utilisées dans la fabrication de produits de haute technologie. Contrairement à leur nom, ces métaux ne sont pas si rares.

Il y a beaucoup de confusion sur ce sujet. Il est faux d'attribuer ce terme aux métaux Lithium, Cobalt, Nickel... Les métaux utilisés dans la composition des batteries sont notamment le Lithium, Cobalt, Nickel, Manganèse, Cuivre, dont certains sont considérés comme des matières premières stratégiques. C'est-à-dire que l'augmentation de la demande induit des enjeux sur l'approvisionnement de la filière française, voire des enjeux en termes de dépendance stratégique vis-à-vis des pays producteurs, notamment la Chine, à défaut de technologies de batteries alternatives ou de développement d'une réelle filière de recyclage.

OCC

Les travaux de R&D menés par ACC vise notamment à réduire la quantité des métaux utilisés par kWh dans les batteries, via une meilleure utilisation de ceux-ci et une suppression de certains autres comme le Cobalt. Nous visons également que 70% de nos fournisseurs se situent en Europe d'ici 2030.

Notre ambition est également que, demain, le recyclage devienne une mine de matériaux. Le développement des techniques de recyclage des batteries permettra de réduire significativement l'empreinte environnementale liée aux phases de fabrication et réduire la dépendance énergétique du pays envers les importations de matières premières. Le recyclage peut devenir un nouveau gisement pour la production des batteries et nous contribuerons à notre échelle à l'émergence des filières adaptées.

2.7. Sur les aspects sociaux

« La transition vers les véhicules électriques ne pourra se faire que si leur coût pour le consommateur s'aligne sur celui des véhicules thermiques actuels et devient accessible à toute 10 population. Il est important que les promoteurs du projet répondent à cette exigence. » (FNE Hauts-de-France)

« Au niveau social, et à la suite des questions posées par les garants de la CNDP lors de la concertation publique, nous souhaitons des réponses plus précises sur les engagements de chacun (État / collectivités / constructeur) pour garantir la création d'emplois durables, pour faire de ce projet et de sa mise en œuvre un laboratoire de la Transition Juste. Pour ce faire, nous souhaitons que soit mise en perspective la filière intégrée sur le territoire avec les conséquences sur l'emploi de cette transition industrielle pour les différents partenaires et sous-traitants impactés, afin d'en faire une véritable chaîne de valeur intégrée en richesse et en savoir-faire. Nous demandons aussi des précisions sur la sécurité sanitaire des salariés qui seront exposés à des substances très dangereuses. » (EELV Nord — Pas-de-Calais)

Réponse ACC :

Sur le coût de la batterie des véhicules électriques :

Aujourd'hui, la batterie représente environ 40% du prix d'un véhicule électrique, Il est effet nécessaire d'en réduire le coût de fabrication, cela passe notamment par :

- une augmentation des volumes de production ,
- de nouveaux matériaux plus performants et moins onéreux ; - la réalisation d'avancées technologiques sur l'ensemble du cycle de vie des véhicules électriques et des batteries afin de réduire leurs coûts de production et d'utilisation ;
- une réutilisation des matériaux via un circuit fermé de recyclage des batteries.

Ce sont les leviers d'ACC pour relever le défi économique et être compétitif et capable de concurrencer les autres grands acteurs industriels dans le monde

Les objectifs du plan stratégique de l'UE SET-Plan (Strategic Energy Technology Plan) est d'atteindre un coût de 75 €/kWh en 2030 pour les packs batteries automobiles. Le coût des pack batteries comprend :

- le coût fabrication des cellules (anode, cathode, électrolyte et autres matériaux) ;
- le cout du process de production des batteries ; - le coût de l'assemblage (packaging) en usine terminale ;



acc



Le coût est exprimé en € / kilowattheure pour exprimer le coût ramené à la densité énergétique de la batterie.

Il y a une dizaine d'années, pour la même quantité d'énergie, la batterie coûtait plus de cinq fois plus cher qu'aujourd'hui, son prix a donc été divisé par plus de cinq en dix ans. ACC va s'attacher à continuer à diminuer ce prix, notamment par des actions de recherche & développement sur les quatre prochaines générations, dont chacune sera moins chère que la précédente. Par ailleurs, la production à grande échelle, telle qu'elle est prévue dans l'usine de Douvrin/Billy-Berclau, permet une économie d'échelle et de diminuer les coûts de production de la batterie. Le fait de localiser les usines de fabrication des cellules et modules de batteries en Europe, à proximité des usines de production de véhicules électriques va permettre également de diminuer les coûts de transport.

Précisions sur la sécurité sanitaire des salariés : en complément des éléments présentés page 9, la plupart des produits chimiques utilisés dans le processus de fabrication ne nécessitent aucun contact direct entre ces produits et les salariés. En fonction de l'analyse des risques détaillée effectuée conformément à la loi, les risques résiduels spécifiques seront pris en compte pour la définition des mesures de protection collectives et individuelles et le cas échéant l'adaptation du suivi professionnel de santé.

Sur la Transition juste : Dans le cadre de la concertation, ACC s'est attaché dès les premières réunions à donner de la visibilité sur le nombre et la typologie de création d'emplois envisagée en son sein, et a également indiqué qu'une partie importante de ces emplois avait vocation à être pourvue par du personnel de Stellantis Douvrin sur la base de critères de compétences et de compétitivité, sans oublier la conformité aux objectifs sociaux de l'entreprise (par exemple un taux de féminisation supérieur à la moyenne de l'industrie).

Si le niveau de compétences et de compétitivité du personnel issu de Stellantis Douvrin semble présenter de réels avantages, les emplois d'ACC demeurent ouverts à tous et toutes. C'est dans cet esprit que l'entreprise a engagé avec les principaux acteurs de la formation et l'emploi du territoire - Pôle Emploi, le Conseil régional des Hauts-de-France, l'AFPI, l'AFPA, les CCI, l'éducation nationale un travail d'identification et de préparation des formations nécessaires pour accéder aux postes ouverts.



acc

CEL LS Co

29/08/2021

PERMIS DE DEMOLIR

62 276 21 00001

N° Permis :

En date du

17/03/2021

Bénéficiaire

Nature des travaux :

FRANCAISE DE MECANIQUE

DEMOLITION TOTALE DU
BATIMENT 2 ET BATIMENTS

Surface des

Superficie du

Le dossier peut être consulté à la

NNEXES

14 567 m²

513 504 m^a

bâtiments à démolir :

terrain :

mairie de :

MAIRIE DE DOUVRIN
HÔTEL DE VILLE - PLACE EMILE
BASLY
621 38 DOUVRIN

Rtfr

Droit de recours

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R500-4 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 6004 du code de l'urbanisme).